



Bulletin Officiel

N° 5525 Lundi 15 Janvier 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
APPROBATION ET AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION	3

AVIS DU CMF

<u>DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OUA UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE DELICE HOLDING</u>	4
---	---

AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u> ARAB TUNISIAN BANK EMPRUNT SUBORDONNE 2017	5-10
---	------

FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING

TUNISIE LEASING	11-14
-----------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2017-2	15-18
HANNIBAL LEASE 2017-3	19-23
ATL 2017-2	24-28
TUNISIE LEASING 2017-2	29-33

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -GROUPE BPCE-	34-35
---	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE DE L'HABITAT	36
---------------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA “QNB”	36
-------------------------------------	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -	37
SPDIT SICAF	38-39

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

40-41

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECMBRE 2016

- SOCIETE MEUBLATEX S.A

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**APPROBATION ET AUTORISATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de la société Tunisie Leasing, le Collège du Conseil du Marché Financier a, par décision n°63 du 20 décembre 2017, accordé à l'opération de fusion par absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Tunisie Factoring, l'approbation et l'autorisation prévues respectivement par les articles 336 et 416 du Code des Sociétés Commerciales. Cette approbation et autorisation ont été octroyées sans préjudice des éventuelles dispositions légales régissant l'activité des sociétés concernées par l'opération de fusion envisagée.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

**APPROBATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de la société Tunisie Factoring, le Collège du Conseil du Marché Financier a, par décision n°64 du 20 décembre 2017, accordé à l'opération de fusion par absorption de ladite société par la société Tunisie Leasing, l'approbation et l'autorisation prévues respectivement par les articles 336 et 416 du Code des Sociétés Commerciales. Cette approbation et autorisation ont été octroyées sans préjudice des éventuelles dispositions légales régissant l'activité des sociétés concernées par l'opération de fusion envisagée.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

AVIS DU CMF

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPÔT D'UNE OFFRE PUBLIQUE
D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE DELICE HOLDING

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Délice Holding et du public que :

- Dans le cadre du regroupement des participations de la famille Meddeb, les membres de cette dernière (Mohamed Meddeb, Houeida Meddeb, Nadia Meddeb épouse Djilani, Mohamed Ali Meddeb, Cyrine Meddeb épouse Abidi, Ahmed Meddeb) et la société Immobilière Meddeb SUARL ont procédé au transfert de la totalité de leur participation dans le capital de la société Délice Holding à la société Meddeb Consulting (société à responsabilité limitée dont le capital est détenu à 100% par la famille Meddeb et la société Immobilière Meddeb SUARL)
- à l'issue de ce transfert, la société Meddeb Consulting détient désormais une part de 85% du capital de la société Délice Holding;
- une demande de la société Meddeb Consulting, qui venant à détenir une part dépassant le seuil de 40% des droits de vote dans le capital de la société Délice Holding, a sollicité une dispense de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société Délice Holding sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé et ce, conformément aux dispositions de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 6, 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Vu la demande de dispense susmentionnée;

-Considérant que l'opération de transfert a pour objet le regroupement des différentes participations des personnes physiques et morale sus visées, sachant qu'aucun nouvel actionnaire ne figure dans la nouvelle structure du capital de la société Délice Holding,

-Et considérant que le transfert d'actions en question n'a pas d'incidence sur le contrôle de la société Délice Holding;

Par décision, n° 67 datée du 29 décembre 2017, a décidé de dispenser la société Meddeb Consulting, détenant 85% du capital de la société Délice Holding à l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de cette dernière, sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé, sachant que tout changement de contrôle ultérieur de la société Meddeb Consulting, entraînerait l'application des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/01/2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATB SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Bank réunie le **15/05/2014** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 50 millions de dinars à émettre dans un délai ne dépassant pas 5 ans à partir de la date de ladite AGO et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir les formalités nécessaires pour réaliser l'émission en une ou plusieurs fois et en fixer les caractéristiques.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **05/03/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir au Comité Exécutif de Crédit de fixer les conditions d'émission.

A cet effet, le Comité Exécutif de Crédit a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable TMM+2,05%
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 10 ans au taux variable TMM+2,1%

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATB Subordonné 2017 » est de 50 millions de dinars, divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATB Subordonné 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **25/12/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/03/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **23/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **25/12/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « ATB Subordonné 2017 » s'inscrit essentiellement dans le cadre de la réalisation du plan stratégique (sur 5 ans) de l'ATB afin d'améliorer ses ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie et de consolider ses fonds propres.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATB Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **15/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ Catégorie A : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable **TMM+2,05%**

Catégorie B : d'une durée de 10 ans au taux variable **TMM+2,1%**

- Suite -

Catégorie A d'une durée de de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,05% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 10 ans

- *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant :

- ✓ par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation pour la catégorie A.
- ✓ par un dixième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 10 dinars par obligation pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2025** pour la catégorie A et le **15/03/2028** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **15/03/2019** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2021** pour la catégorie A et le **15/03/2019** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2017(à titre indicatif), qui est égale à 4,7750%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8250% pour la catégorie A et de 6,8750% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,05% pour la catégorie A et de 2,1% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie A
- 10 ans** pour la catégorie B

- Suite -

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les deux catégories du présent emprunt est de :

- ✓ 5 années pour la catégorie A
- ✓ 5,5 années pour la catégorie B

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « ATB 2017 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Notation de la banque:

L'ATB est notée :

- ✓ par l'agence Moody's, sur l'échelle internationale, 'Ba3' à long terme en monnaie locale et 'B1' en monnaie étrangère avec perspective d'évolution stable en date du 29/05/2017.
- ✓ par l'agence Fitch Ratings, sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BB-' à long terme et 'B' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA+' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable en date du 22/06/2017.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

- Suite -

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « **ATB Subordonné 2017** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et quantité d'obligations y afférentes.

Marché des titres : Les titres de créance de l'ATB sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire émis par l'ATB coté en 2007 sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 4 lignes.

De même, il existe un emprunt obligataire subordonné coté en 2009 sur le marché obligataire sur 3 lignes.

Il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATB s'engage à charger l'intermédiaire en bourse AFC de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « **ATB Subordonné 2017** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATB s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « **ATB Subordonné 2017** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Suite -

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **11/12/2017** sous le n°**17-0991**, du document de référence « ATB 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **11/12/2017** sous le n°**17-006** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/01/2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATB : 9 Rue HédiNouira 1001-TUNIS ; de l'AFC : Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2018.

AVIS DE SOCIETES

**Fusion absorption par Tunisie Leasing
de sa filiale Tunisie Factoring**

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Tunisie Leasing

Siège social : Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

1. Aspect économique de l'opération :

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

2. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

4. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

6 - Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1^{er} janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

8-La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:

b. Incidence sur les capitaux propres :

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997¹ DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action	1,43	1,40	1,06

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

¹ C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en **300.000 obligations** de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **17-0988** en date du **30 novembre 2017**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001** et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligatoire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Intégral Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

**Augmentation de Capital annoncée
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE-

Siège social : 10 Bis avenue Mohamed V- -1001- Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE- tenue le 7 Novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire d'un montant de 100.000.000 DT et de le porter ainsi de 100.000.000 DT à 200.000.000 DT et ce, par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT.

Ces actions seront émises au pair et seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée a délégué, dans sa deuxième résolution, au Conseil d'Administration de la Banque, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Banque, de constater sa réalisation et d'une façon générale, de remplir les formalités nécessaires y afférentes et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement aux anciens actionnaires. La BTK n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

- **Montant** : Le capital social sera augmenté de **100.000.000DT** (cent millions de dinars) et ce, par l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT (cent dinars) à souscrire en numéraire et à libérer totalement à la souscription.
- **Prix d'émission** : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, **soit 100DT** l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée uniquement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel de la banque selon la parité **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

- ✓ **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non

- Suite -

- ✓ absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le Conseil d'Administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation. Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

- **Jouissance** : Les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et **jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital**, après la libération de ladite augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.
- **Période de souscription** : Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, **les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription**. Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.
- **Lieu des souscriptions et des versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tunis-Koweitienne (BTK), Avenue Mohamed V -1001 Tunis - Tunisie.
Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ouvert à l'agence centrale BTK -Avenue Mohamed V-1001 TUNIS, sous le numéro **20 00000000 00340000 18**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

BH INVEST –intermédiaire en Bourse- informe le public et les actionnaires de la Banque de l'Habitat que l'augmentation de son capital social de 68 000 000 DT, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 septembre 2017 a été réalisée par :

- L'émission de 6 800 000 actions nouvelles au prix de 15 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes ;
- L'émission de 6 800 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Le capital social est ainsi porté à 238 000 000 dinars divisé en 47 600 000 actions nominatives de nominal cinq (05) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2018 - AS - 5467

AVIS DE SOCIETES

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIQUE A L'EPARGNE**

**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA
"QNB"**

Société Anonyme au capital de 260.000.000,000 DT
Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **30 octobre 2017** (Objet de la notice d'information parue au Bulletin Officiel du CMF n°5488 du **21 Novembre 2017**) a été réalisée et ce, par l'émission au pair de dix millions (**10.000.000**) d'actions nominatives nouvelles de dix (**10 DT**) dinars chacune.

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **260 000 000** dinars divisé en **26 000 000** actions nominatives de nominal **10** dinars chacune et l'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.

2018 - AS - 5466

AVIS DE SOCIETES

Indicateurs d'activité trimestriels

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017.

Chiffres en KDT	Note	4 TRM 2017	4 TRM 2016	Variation	Cumul au 31/12/2017	Cumul au 31/12/2016	Variation
Revenus hors taxes	1	74 298	73 058	2%	268 933	260 675	3%
Revenus hors taxes / Local		58 809	53 917	9%	204 611	186 051	10%
Revenus hors taxes / Export		15 489	19 141	-19%	64 322	74 624	-14%
Production valorisée	2	73 319	74 648	-2%	263 554	250 248	5%
Investissement	3	7 482	15 025	-50%	21 578	22 262	-3%
Structure d'endettement	4				124 244	88 735	40%
Crédits à long terme					47 166	35 839	32%
Crédits à court terme					77 078	52 896	46%

NB : Les données relatives à 2017 ne sont pas encore auditées .

Commentaires

- (1)** Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2017 à 268.933 KDT contre 260.675 KDT au 31 décembre 2016, soit un taux d'augmentation de 3%. Ils représentent 101.5% de l'objectif annuel prévu au niveau du business plan 2013-2017 (265.085 KDT).
- (2)** La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle a enregistré une variation proportionnelle à la variation des revenus.
- (3)** Les investissements au 31 décembre 2017 s'élèvent à 21.578 KDT contre 22.262 KDT pour la même période de 2016. Ils correspondent essentiellement à l'acquisition de matériels industriels et de matériels de Transport.
- (4)** L'endettement s'élève au 31 décembre 2017 à 124.244 KDT contre 88.735 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant ainsi une augmentation de 35.509 KDT provenant notamment de l'augmentation des crédits à long terme destinés aux nouveaux investissements et les crédits de gestion.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017.

REVENUS	Solde en DT			
	4^{ème} Trim 17	4^{ème} Trim 16	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes	280	0	16 675 751	16 076 438
Dividendes des participations non cotées	280		15 258 988	14 680 358
Dividendes des placements cotés			1 416 763	1 396 080
Plus values de cessions	1 246	2 295	34 346	5 740
Plus values sur cession des autres participations non-cotées				
Plus values sur cession des actions SICAV	824	2 295	8 851	5 740
Plus values sur cession des placements cotés	422		25 496	
Revenus des placements (1)	428 161	353 501	1 564 355	1 370 776
Autres produits d'exploitation	1 011	622	91 344	91 642
Reprises de provisions antérieures	-318 263	261 700	269 586	686 163
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (2)	-318 263	261 700	269 586	686 163
Reprise des provisions sur titres de participations				
Reprise des provisions pour risques et charges				
Commissions et charges assimilées	9 780	19 617	42 382	40 368
Moins values sur cessions de titres	1	0	233	1 767
Dotations aux provisions pour dépréciations de tit	138 326	-256 914	153 661	1 170 523
Dépréciation de titres cotés (2)	138 326	-256 914	153 661	1 170 523
Dépréciation de titres de participations				
Dotations aux provisions pour risques et charges		110 000		110 000
Immobilisations financières (3)	-	-	16 757 819	15 251 819
Participations Groupe	-	-	11 798 919	10 022 919
Participations Hors Groupe	-	-	3 041 000	3 041 000
Obligations	-	-	1 821 200	2 165 000
Autres participations	-	-	96 700	22 900
Placements et autres actifs financiers	-	-	47 030 659	46 718 010
Prises de participations de la période	-	-	2 378 500	1 450 000
Cessions de participations de la période	-	-	872 500	753 800
Créances rattachées aux immobilisations financier	-	-	1 486	2 825
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	30 962	56 042
Total des actifs	-	-	57 942 285	55 595 033

- Suite -

Faits saillants:

- (1) Nos revenus de placements ont augmenté essentiellement suite au relèvement du TMM.
- (2) Durant le quatrième trimestre 2017, certaines actions constituant notre portefeuille coté ont vu leurs cours baisser, ce qui a eu pour conséquence directe une contraction de nos reprises ainsi qu'une hausse de nos dotations.

Commentaire:

- (3) Nos participations ont été provisionnées en 2017 à hauteur de 4.152.865 DT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2016 ont été approuvés par l'AGO tenue le 23 mars 2017.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,100	171,177		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	115,961	116,019		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (3)	01/02/99	98,966	99,130	99,185		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,388	101,432		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,433	102,474		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,274	15,281		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	111,648	111,705		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,099	1,099		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	100,674	100,712		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,570	1,571		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,593	41,606		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,282	56,305		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	120,634	121,144		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	116,360	117,237		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	141,802	142,307	143,185		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	524,819	527,075	528,848		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	123,292	124,109		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	133,396	134,196		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	139,991	139,648		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	128,763	124,182	122,912		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	108,397	109,410		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	157,950	158,497		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	94,594	95,000		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	99,673	101,556		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	153,069	154,287		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	135,546	136,640		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	105,845	106,917		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	107,637	108,206		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	21,231	21,433		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2318,238	2318,238	2327,611		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	119,308	119,666		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	154,236	154,317		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	172,482	174,698		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	16,603	16,780		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5189,330	5202,441		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,680	2,694		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,322	2,334		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,226	1,256		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,108	1,112		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,114	1,123		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,107	1,120		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	118,941	119,704		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	119,964	119,691		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1036,800	1022,960		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	10,961	11,069		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,132	10,217		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,392	108,444
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,211	103,243
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,428	105,479
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	102,942	102,991
51	TUNISIO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	104,583	104,640
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,521	107,567
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,000	105,054
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	101,940	101,980
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	103,647	103,685
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,451	104,500
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	103,636	103,680
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,157	107,207
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,195	105,236
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,130	104,172
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	102,915	102,964
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,353	104,385
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,087	103,139
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,175	104,220
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,498	105,545
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,192	103,246
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,193	103,241
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,477	105,524
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (3)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,596	102,639

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,648	10,653
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	103,996	104,041
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,435	104,485
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,136	105,181
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,460	10,465
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	60,111	60,116
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	97,906	98,294
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,760	17,795
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	297,259	300,569
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	29,972	30,023
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2358,300	2375,916
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	73,673	73,630
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	55,810	55,835
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (3)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	108,097	108,750
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (3)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	95,310	96,175
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	10,933	10,945
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,886	11,881
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,969	14,998
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,329	13,422
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,211	14,256
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	12,466	12,522
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	149,446	150,338
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	141,576	142,196
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,846	8,842
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	107,699	108,119
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	86,344	86,442
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	89,155	89,076
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	96,971	96,929
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (3)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	102,232	103,405
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	96,333	96,443
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	9,977	9,959
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	99,995	100,115
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	156,739	158,186
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	102,899	103,043
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	109,363	109,162
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	108,645	107,684
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	204,330	204,918
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	186,635	187,180
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	159,613	160,091
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,169	22,147
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	140,219	141,812
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,307	114,041
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9154,569	9051,256
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,491	81,975
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1001,371	1003,948
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5553,100	5629,827
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5089,415	5068,469
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,094	101,150
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	115,631	116,043
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11281,673	11357,369

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

(3) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassé des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société MEUBLATEX SA

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La société MEUBLATEX publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : ***Fethi NEJI & Seifeddine Chebil MAHJOUR***.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
 (Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		N 1	
Immobilisations incorporelles		351 586	347 585
Moins amortissements		-276 467	-257 633
	1.1	75 119	89 952
Immobilisations corporelles		87 289 103	87 550 468
Moins amortissements		-46 675 283	-44 555 247
	1.2	40 613 820	42 995 221
Immobilisations financières		103 085 635	97 173 652
Moins provisions		-11 256 091	-11 256 090
	1.3	91 829 544	85 917 562
Autres actifs non courants		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		132 518 483	129 002 735
<u>ACTIFS COURANTS</u>		N 2	
Stocks		7 750 771	7 705 578
Moins provisions		-166 254	-440 376
	2.1	7 584 517	7 265 202
Clients et comptes rattachés		8 374 500	7 694 049
Moins provisions		-4 796 056	-4 796 056
	2.2	3 578 444	2 897 993
Autres actifs courants		4 033 842	5 843 065
Moins provisions		-32 695	-32 695
	2.3	4 001 147	5 810 370
Placements et autres actifs financiers		341 000	0
Moins provisions			
	2.4	341 000	0
Liquidités et équivalents de liquidités		823 507	457 478
Moins provisions			
	2.5	823 507	457 478
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		16 328 615	16 431 043
TOTAL DES ACTIFS		148 847 098	145 433 778

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
 (Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	N 3		
Capital social	3.1	53 400 000	53 400 000
Reserves		1 428 651	2 670 390
Autres capitaux propres	3.2	29 043 673	29 238 644
Résultats reportés		-4 597 752	-1 241 738
Total avant résultat		79 274 572	84 067 296
Résultat de l'exercice		-328 703	-4 597 754
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		78 945 869	79 469 542
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	N 4		
Provisions pour risque et charges	4.1	1 000 000	1 000 000
Emprunts	4.2	15 250 300	7 418 988
Autres passifs non courants	4.3	3 137 019	885 493
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		19 387 319	9 304 481
<u>PASSIFS COURANTS</u>	N 5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	29 277 530	27 884 309
Autres passifs courants	5.2	9 888 863	8 778 815
Autres passifs financiers	5.3	8 084 332	15 607 274
Concours bancaires	5.4	3 263 185	4 389 357
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		50 513 910	56 659 755
TOTAL DES PASSIFS		69 901 229	65 964 236
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		148 847 098	145 433 778

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016
 (Exprimé en dinars)

ETAT DE RESULTAT	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	6.1	42 737 054	50 799 712
Autres produits d'exploitation	6.2	1 121 203	1 332 185
Total des produits d'exploitation		43 858 257	52 131 897
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats de marchandises consommés	6.3	29 506 735	39 387 011
Achats d'approvisionnements consommés	6.4	1 894 404	1 996 507
Charges du personnel	6.5	7 646 255	7 965 687
Dotation aux amort° et provisions	6.6	1 867 788	2 396 473
Autres charges d'exploitation	6.7	3 005 466	3 623 412
Total des charges d'exploitation		43 920 648	55 369 090
RESULTAT D'EXPLOITATION		-62 391	-3 237 193
Charges financières nettes	6.8	2 077 767	2 189 697
Produits des placements	6.9	642 013	827 799
Autres gains ordinaires	6.10	1 447 632	240 534
Autres pertes ordinaires	6.11	178 025	120 069
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-228 538	-4 478 626
Impôts sur les bénéfices	6.12	100 165	119 128
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-328 703	-4 597 754
Eléments extraordinaires			
RESULTAT DE L'EXERCICE		-328 703	-4 597 754
Effets des modifications comptables			-1 241 738
RESULTAT AP.MOD.COMPTABLES		-328 703	-5 839 492

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	N 7	50 197 453	59 431 479
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-42 906 280	-53 890 553
Encaissements recus des autres tiers		63 277	53 315
Sommes versées aux autres tiers		-1 709 572	-1 748 004
Intérêts payés		-1 390 012	-1 598 263
Intérêts recus		13 995	13 310
Impôts et taxes payés		-1 882 077	-2 915 210
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	2 386 784	-653 926
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisit° d'immob° corporelles et incorp		-127 676	-794 796
Encaissement /cession d'immob° corporelles et incorp		1 575 000	525 900
Décaissement /acquisit° d'immob° Financieres		-2 449 609	-320 306
Encaissement /cession d'immob° d'immob° Financieres		26 000	
Produits de participations		410 871	373 519
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-565 414	-215 677
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FIN			
Dividendes versés			
Encaissements provenant des emprunts		11 148 000	450 000
Remboursement d'emprunts		-6 089 816	-5 620 448
Placements et autres activités financières		-948 131	
Remboursement des placements		607 131	
Encaissement provenant des emprunts a court terme		600 000	7 750 000
Remboursement d'emprunts à court terme		-5 648 268	-2 000 000
FLUX AFFECTES PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-331 084	579 552
Incidences des variations des taux de change		1 915	-555
VARIATION DE TRESORERIE		1 492 201	-290 606
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		-3 931 879	-3 641 273
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		-2 439 678	-3 931 879

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « MEUBLATEX » a été constituée par acte sous seing privé en date du 13 Mai 1972, enregistrée à Sousse le 25 Mai 1972 volume 366 N° 298 dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Sousse le 23 Juin 1972 sous le numéro 28 avec un capital initial de 70000 dinars sous la dénomination de « MES MEUBLES » et sous la forme de société anonyme.

Par des augmentations successives atteignant 49 930 000 DT, le capital a atteint 50 000 000 DT au 31 décembre 2014. En 2015, la société a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves pour un montant de 3 400 000 DT par l'émission de 340 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT et sur la base du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015. A la clôture de l'exercice 2015, le capital social a atteint 53 400 000 DT divisé en 5 340 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune.

La société a pour objet la commercialisation de meubles de tous genres : bois, métal, produits synthétiques. L'import-export, le courtage international, l'achat, la vente et la distribution aux stades de détails de tous les articles et produits d'ameublement, de menuiserie et d'ébénisterie à usage domestique même combinés et en alliages.

Son siège social est établi à la Route de Tunis, Hmada El Kébira – 4011 Hammam Sousse.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ont été élaborés en conformité avec les conventions comptables générales et professionnelles telles que prévues par la législation en vigueur.

Afin de favoriser l'utilité de l'information diffusée à travers les états financiers, il a été tenu compte des concepts fondamentaux tels que définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les caractéristiques qualitatives et notamment la pertinence et la fiabilité, qui constituent les qualités fondamentales sur lesquelles s'appuie le processus de décision, sont basées sur les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers de la société « MEUBLATEX » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

L'état de résultat est établi par la société, selon le modèle autorisé. Toutefois, l'état des flux a été établi selon le modèle de référence.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable. Les méthodes comptables retenues par la société « MEUBLATEX » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes, se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs.

Les amortissements ont été calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

DESIGNATION	TAUX	METHODE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33%	LINEAIRE
CONSTRUCTIONS	5%	LINEAIRE
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	15%	LINEAIRE
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	LINEAIRE
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	20%	LINEAIRE
AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION	10%	LINEAIRE

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure à 200 DT, sont amortis intégralement.

Il est à préciser que la société a procédé au cours de l'exercice 1997, à une réévaluation libre de ses immobilisations corporelles engendrant une plus-value globale de 14 268 791 DT.

Cette plus-value a été portée au crédit d'un compte de « réserve spéciale de réévaluation » en contre partie des comptes d'immobilisations corporelles de la façon suivante :

	En DT
ACTIF	VALEUR
TERRAIN	12 312 192
CONSTRUCTIONS	1 956 599
TOTAL	14 268 791

Cet ajustement constitue une dérogation à la convention comptable du coût historique prévue par le décret N°96-2459 du 30-12-1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et au paragraphe 40 de la norme comptable relative aux immobilisations corporelles.

Au 31/12/2016, le solde de la plus-value de réévaluation logée dans les capitaux propres, a atteint un solde de 14 073 819 DT se détaillant comme suit :

ACTIF	VALEUR
TERRAIN	12 117 220
CONSTRUCTIONS	1 956 599
TOTAL	14 073 819

2.2.2 IMMOBILISATIONS EN COURS

Le compte « Immobilisations en cours » a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non encore achevées à la fin de l'exercice ainsi que les avances et acomptes versés.

2.2.3- LE PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les titres non cotés, ont été évalués, à la date de clôture, à leur valeur d'usage correspondante, qui est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique. De manière générale, il est nécessaire de rassembler le maximum d'informations en vue d'aboutir à une estimation correcte de titres de participations.

Les titres cotés, sont évalués au cours moyen boursier du mois de décembre.

Par mesure de prudence, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les dépréciations éventuelles sont provisionnées. Par dérogation à l'année 2015, la société n'a pas constaté la dotation au provision pour dépréciation des titres de participation en 2016.

2.2.4- LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.
- Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition qui comporte les frais engagés par la société pour mettre ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
- La valorisation de stocks est déterminée en utilisant la méthode autorisée de l'inventaire intermittent.

Contrairement à la NCT 04, les stocks sont évalués au dernier prix d'achat.

La société comptabilise une provision forfaitaire se limitant aux articles exposés sur la base d'un coefficient de dépréciation de 5% par année d'antériorité.

2.2.5- LES CLIENTS ET LES COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leur valeur d'entrée en toutes taxes comprises. Les créances compromises, ont fait l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.

La politique de provision adoptée par la société, se présente ainsi :

NATURE DE LA CREANCE	TAUX DE PROVISION
CREANCE DU GROUPE & SECTEUR PUBLIC	0%
AUTRES CREANCES	① EN FONCTION DE L'AGE DE L'IMPAYE
CHEQUES ET EFFETS IMPAYES	100%
CREANCE DONT UNE ACTION EN JUSTICE EST ENGAGEE	100%

①Les provisions sont déterminées en fonction de la classification des impayés et des taux de provisions arrêtés comme suit :

AGE DES IMPAYES	TAUX DE PROVISION
COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS	25%
COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS	50%
SUPERIEUR A 360 JOURS	100%

Par dérogation à l'année précédente, la société n'a pas constitué les provisions requises en 2016.

2.2.6- LES DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères, ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change dégagés, sont pris en compte dans la détermination du résultat net.

2.2.7 -CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « MEUBLATEX SA » se composent du capital social souscrit et libéré en intégralité, des réserves et primes liées au capital ainsi que des résultats reportés et des modifications comptables.

2.2.8- EMPRUNTS

Les emprunts à moyen et long terme figurent parmi les passifs non courants. Les échéances à moins d'un an, sont reclassées parmi les autres passifs financiers. La société constate les charges d'emprunt courus et non encore échus.

2.2.9-FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique se compose des créances des fournisseurs locaux d'exploitation et des immobilisations, des effets à payer tirés par les fournisseurs d'exploitation et des factures non parvenues relatives aux biens et services rendus à la société « MEUBLATEX SA ».

2.2.10-REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Les achats de biens et services sont comptabilisés en hors taxes, sur la base des factures reçues.

2.2.11- LES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés au prix de ventes net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

2.3- REGIME FISCAL

La société « MEUBLATEX » est régie par les textes du droit commun. De ce fait, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%, conformément à l'article 18 de la Loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 modifiant l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS.

2.4- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « MEUBLATEX » sont établis en dinar tunisien.

2-5 FAIS SIGNIFICATIFS

L'année 2016 n'a été marquée par aucun fait significatif particulier dont la divulgation est de nature à fournir une meilleure compréhension de l'évolution de la situation financière et des performances de la société.

2-6 EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun évènement postérieur significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalise une valeur nette de 132 518 483 DT contre 129 002 735 DT au 31 décembre 2015. Elle se compose des postes suivants :

En DT				
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	75 119	89 952	-14 833
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.2	40 613 820	42 995 221	-2 381 401
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.3	91 829 544	85 917 562	5 911 982
TOTAL		132 518 483	129 002 735	3 515 748

1.1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles totalisent une valeur nette de 75 119 DT contre 89 952 DT au 31/12/2015. Elles se détaillent comme suit :

En DT							
DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			VCN 2016
	31/12/2015	ACQUISITION	31/12/2016	31/12/2015	DOT° 2016	31/12/2016	
CONCES. DE MQ. BREV. LI LOGICIEL	78 512	0	78 512	78 512	0	78 512	0
LOGICIEL	209 073	4 001	213 074	176 121	15 834	191 955	21 119
FONDS COMMERCIAL	60 000	0	60 000	3 000	3 000	6 000	54 000
TOTAL	347 585	4 001	351 586	257 633	18 834	276 467	75 119

● L'acquisition de l'exercice se détaille comme suit :

En DT		
DESIGNATION	DATE	MONTANT
LOGICIEL PAIE	31/10/2016	4 001
TOTAL		4 001

1.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes d'amortissements totalisent un montant de 40 613 820 DT au 31 décembre 2016 contre 42 995 221 DT au 31 décembre 2015. Ces montants correspondent à la valeur d'acquisition des immobilisations après déduction des amortissements.

Le montant brut de ces immobilisations a atteint 87 289 103DT à la clôture de l'exercice. Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisent 46 675 283 DT au 31/12/2016.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

En DT								
DESIGNATION	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS			VCN AU 31/12/2016
	31/12/2015	ACQUIS. 2016●	CESSION 2016●	TOTAL AU 31/12/2016	DEBUT 2016	DOTATION 2016	CUMUL. AMORT.	
TERRAIN ET AGENCEMENT	27 412 598	0	558 347	26 854 251	101 401	7 471	108 872	26 745 379
CONSTRUCTION	31238835	0	0	31 238 835	22 158 744	1 203 062	23 361 806	7 877 029
MATERIEL DE TRANSPORT	6 542 966	21 575	0	6 564 541	6 062 898	145 565	6 208 463	356 078
MATERIEL D'EXPLOITATION	270 507	3 345	0	273 852	221 191	17 347	238 538	35 314
I.G.A.A.	17 454 867	224 663	0	17 679 530	13 030 272	711 899	13 742 171	3 937 359
EQUIPEMENT BUREAU ET MATERIEL INF.	3 035 347	8 211	0	3 043 558	2 980 741	34 692	3 015 433	28 125
EN COURS A.A.I ●	75 793	0	0	75 793	0	0	0	75 793
CONSTRUCTION EN COURS ●	1 346 243	3 734	0	1 349 977	0	0	0	1 349 977
AVANCE ET ACOMPTE VERSE ●	173 312	35 454	0	208 766	0	0	0	208 766
TOTAL	87 550 468	296 982	558 347	87 289 103	44 555 247	2 120 036	46 675 283	40 613 820

❶ Les acquisitions de l'exercice s'analysent, par nature, comme suit :

	En DT
DESIGNATION	MONTANT
MOTEUR OCCASION DAILY 35C11	7 500
MOTEUR OCCASION 65/9 / OTOVOL	6 000
REVISION MOTEUR	5 875
MOTEUR OCCASION PARTNER	2 200
MATERIEL DE TRANSPORT	21 575
5 PERCEUSE BOSCH GBH 2-20D	1 371
4VISSEUSE A CHARGE GSR14.4V -2	1 139
FILTRE ANTI MOUSSE	550
VISSEUSE A CHARGE GSR 14.4V -2	285
MATERIEL D'EXPLOITATION	3 345
A.A.I. LA VILLA	59 493
MEUBLES DIVERS	26 406
SEPARATION ALUM + CLOISON	23 755
CHAUDIERE ET ACC 4 EME ETAGE	19 891
MOQUETTE UNI GRIS 4 ETAGE	18 893
A.A.I. LA VILLA	12 811
CUISINES	10 786
LOT ELECTRICITE 3-4 ETAGE	7 606
RADIATEURS ET CLIMATISEURS 3-4	6 295
DISCONNECTEUR COMPACT	6 083
TRAVAUX MX KANTAOUI	5 759
2FRIGOS SAMSUNG+TV LED SAMSUN	5 422
SANITAIRE 4 ETAGE	3 044
MITIGEUR LAVABO 4 ETAGE	3 043
MITIGEUR VIGOTEC DB	1 838
SEPARATION EN ALUMINIUM	1 586
LOT ACCESSOIRE POUR CHAUDIERE	1 579
SANITAIRE 4 ETAGE	1 449
CUVETTE SUR PIED D-CODE A FOND	1 434
MATELAS COUETTE	1 423
MATELAS	1 073
DIVERS	4 994
I.G.A.A	224 663
BUREAU 4 EME ETAGE	870
BUREAU ALPHA 2099	639
POSTE OPERATEUR ALCATEL 4035	3510
POSTE OPERATEUR PANASONIC	200
NOKIA DUAL SIM	145
PORTABLE ASUS I5 6200	1 160
3 IMPRIMANTES EPSON MATRICIELLES LX350	945
ECRAN ACIER	360
ECRAN ACIER	360
IMPRIMANTE MATRICIELLE	355
DISQUE DUR 500 GO SATA	264
IMPRIMANTE SAMSUNG ML 2070	240
9 ECRAN ACER 20"	1 658
TABLETTE IKU EVO K4 10I	175
IMPRIMANTE HP. LASER JET 1102	165
IMPRIMANTE HP. LASER JET 1102	165
IMPRIMANTE HP 1102	160
EQUIPEMENTS DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 211
ETUDE DE DOSSIER DE SECURITE INCENDIE (RAPPORT+PLAN) DE LA SALLE D'EXPOSITION DE BOUSSALEM	1 200
TRAVAUX IMMEUBLE D'HABITATION ET DE COMMERCE A SAHLOUL	2 384
EXCEL CONTROL	150
CONSTRUCTION EN COURS	3 734
AVANCE POUR ACHAT COMPRESSEUR FRIGORIFIQUE	22 500
AVANCE POUR AMENAGEMENT TUYAUTERIE	12 954
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	35 454
TOTAL	296 982

❷ Les cessions de l'exercice s'analysent, par nature, comme suit :

En DT

DESIGNATION	PRIX CESSION	VALEUR BRUTE	RESERVE DE REEVALUATION	AMORT. CUMULES	VCN	+VALUE
TERRAIN BEN GUERDEN	1 000 000	321 212	194 971	3 040	123 201	876 799
TERRAIN H ESSOUK JERBA	800 000	237 135	0	0	237 135	562 865
TOTAL	1 800 000	558 347	194 971	3 040	360 336	1 439 664

③ Ce poste se détaille comme suit :

En DT

DESCRIPTION	VALEUR	DATE DEBUT
I.G.A.A EN COURS MX S	1 803	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS SILIANA	9 270	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS JEMMEL	3 636	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS SFAX	22 018	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS ZARZIS	7 200	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS JERBA	10 425	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS TABARKA	5 736	01/12/2002
I.G.A.A EN COURS BEJA	6 178	01/12/2006
I.G.A.A EN COURS GABES	9 527	01/12/2002
TOTAL ①	75 793	

① Ces montants auraient dû être reclassés vers les rubriques correspondantes.

④ Ce poste se détaille comme suit :

En DT

DESCRIPTION	VALEUR	DATE DEBUT
PROJET LES BERGES DU LAC	68 302	31/12/2010
CONSTRUCTION IMMEUBLE A EL MOUROUJ	53 214	31/10/2011
CONSTRUCTION IMMEUBLE A SAKIET EZZIT	8 321	31/10/2011
PROJET SAHLOUL 1 RDC+7	718 396	31/08/2011
PROJET SAHLOUL 3	3 092	28/02/2013
CONSTRUCTION SALLE EXPO. RDC+3 SILIAN	159 945	29/02/2012
PROJET EDDEHMENTI	100 929	31/08/2012
PROJET BOUSELEM	10 391	31/08/2012
PROJET TOZEUR	16 267	31/07/2012
PROJET KAIROUAN	211 120	31/08/2012
CONSTRUCTION EN COURS ①	1 349 977	

① Ces montants auraient dû être reclassés vers les rubriques correspondantes.

⑤ Ce poste se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	VALEUR	DATE DERNIER MVT
ATEF HAMMOUDA	41 500	2003①
C2F	65 681	1999①
EMECC	22 500	2016
MR SAMIR KHALFA	35 000	1998①
STE COMINELEC	15 000	2015
ETS LOTFI GANDOUZ	12 954	2016
GHERIBI MOUNIR	3 000	2000①
HANDASSA GROUP	1 513	2012①
PHENIX	1 803	2010①
SOCIETE TUNISIENNE DE MENUISERIE	5 481	2010①
WAZO LAB	4 334	2011①
TOTAL	208 766	

① Ces soldes gelés totalisant 158 312 DT, auraient dû être provisionnés.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable

des entreprises, la société a procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations autres que les terrains, les constructions, le matériel de transport, les installations générales et les agencements des points de vente au 31 décembre 2016. Toutefois, le rapprochement de cet inventaire avec les données comptables n'a pas été effectué. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité et l'existence du matériel d'exploitation et équipements de bureaux et matériels informatiques totalisant une valeur nette de 63 439 DT.

1.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières totalisent 91 829 544 DT au 31 décembre 2016 contre 85 917 562 DT au 31 décembre 2015. La variation de cette rubrique se présente comme suit :

En DT				
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.3.1	82 540 688	82 540 688	0
CREANCES IMMOBILISEES	1.3.2	6 334 300	0	6 334 300
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1.3.3	2 837 000	3 308 300	-471 300
AUTRES CREANCES NON COURANTES	1.3.4	117 556	68 574	48 982
TOTAL		91 829 544	85 917 562	5 911 982

1.3.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres s'élève, en net, à 82 540 688 DT au 31 décembre 2016. Il se détaille comme suit :

En DT					
DESIGNATION		NBRE DE TITRES 31/12/2016	VALEUR BRUTE 31/12/2016	PROVISION 2016	VCN 31/12/2016
SIHM	●	708 867	15 514 542	0	15 514 542
SITT AFRICA	●	528 665	10 197 401	0	10 197 401
STTK HAMMAM BOURGUIBA	●	82 970	9 204 900	959 151	8 245 749
CAP MAHDIA	●	93 777	4 219 965	2 229 361	1 990 604
MOURADI PALACE	●	488 998	5 758 532	0	5 758 532
STM EL MOURADI	●	44 582	5 300 118	0	5 300 118
BAHAMAS EL MENZEH	●	328 222	3 094 008	1 557 650	1 536 358
MOURADI TOZEUR	●	311 500	4 050 646	2 659 313	1 391 333
SKANES BEACH	●	24 683	1 658 842	0	1 658 842
PALMARINA	●	11 306	1 204 662	0	1 204 662
SEPT MOLKA	●	12 500	1 075 218	0	1 075 218
SEPS		1 000	10 000	10 000	0
TOTAL GROUPE HOTELIER		2 637 070	61 288 834	7 415 475	53 873 359
MEUBLATEX INDUSTRIES	●	1 060 992	14 750 194	2 650 098	12 100 096
PANOBOIS	●	87 500	1 784 549	0	1 784 549
TRADE AND RETAIL	●	0	11 050 000	0	11 050 000
CARRIERES ET BATIMENTS	●	0	90 000	0	90 000
GCI	●	0	20 000	0	20 000
STE IMMOBILIERE MX	●	0	260 000	0	260 000
JEUNE AFRIQUE	●	0	75 000	0	75 000
LA VILA	●	220 000	2 200 000	1 180 636	1 019 364
BTS	●	300	3 000	0	3 000
AMEN BANK	●	186 423	2 265 320	0	2 265 320
TOTAL		4 192 285	93 786 897	11 246 209	82 540 688

● Ces sociétés ont été évaluées selon la valeur d'usage au 31/12/2016, déterminée sur la base d'une pondération entre la valeur réévaluée telle que dégagée dans des rapports d'expertises récents et la valeur mathématique déterminée sur la base des états financiers. L'évaluation a abouti à un complément de provision de 1 320 856 DT se détaillant comme suit :

En DT					
DESIGNATION	NOMBRE TITRES	VALEUR BRUTE 31/12/2016	PROVISION 2016	VALEUR REEVALUEE	DEPRECIATION 2016
STTK HAMMAM BOURGUIBA	82 970	9 204 900	959 151	8 105 007	140 742
CAP MAHDIA	93 777	4 219 965	2 229 361	1 985 822	4 782
BAHAMAS EL MENZEH	328 222	3 094 008	1 557 650	516 950	1 019 408
EL MOURADI TOZEUR	311 500	4 050 646	2 659 313	1 235 409	155 924
TOTAL	816 469	20 569 519	7 405 475	11 843 188	1 320 856

② Ces participations ont été évaluées sur la base de la valeur intrinsèque telle que dégagée des états financiers récents et a abouti à un complément de provision de 2 590 626 DT se détaillant comme suit :

En DT					
DESIGNATION	NOMBRE TITRES	VALEUR BRUTE 31/12/2016	PROVISION 2016	VALEUR REEVALUEE	DEPRECIATION 2016
TRADE AND RETAIL	1 105 000	11 050 000		9 746 100	1 303 900
MEUBLATEX INDUSTRIES	1 060 992	12 100 096	2 650 098	8 163 272	1 286 726
TOTAL		23 150 096	2 650 098	17 909 372	2 590 626

③ Cette valeur cotée, a été évaluée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2016.

④ En l'absence d'informations récentes sur la situation financière de ces sociétés, nous n'avons pas pu nous prononcer sur l'évaluation de ces participations au 31/12/2016 totalisant 1 464 364 DT en net.

1.3.2- CREANCES IMMOBILISEES

Ce poste s'élevant à 6 334 300 DT au 31/12/2016, correspond à des créances immobilisées qui seront reconverties en titres de participation en 2017. Elles se détaillent, par titre, comme suit :

En DT	
SOCIETE	VALEUR PARTICIPATION
CARRIERE ET BATIMENT	2 000 000
IMMOB MX	950 000
FRIGOLINE	1 210 000
PALM MARINA	950 000
SHIM	1 224 300
TOTAL	6 334 300

1.3.3- CREANCES RATTACHEES A DES SOCIETES EN PARTICIPATION

Les créances rattachées à des participations, s'élèvent à 2 837 000 DT au 31 décembre 2016. Le solde de ce poste correspond aux prêts accordés aux sociétés du groupe. Ces créances se détaillent comme suit :

IDENTITE DE L'EMPRUNTEUR	En DT			
	MONTANT PRET 2015	MOUVEMENT 2016	RECLASSEMENT CREANCE IMMOBILISE	MONTANT PRET 2016
CLINIQUE DE SOUSSE	200 000	0	0	200 000
CAP MAHDIA	21 000	126 000	0	147 000
SIHM	961 500	649 000	-961 500	649 000
SOCIETE TOURISTIQUE EL MAHDIA	51 000	311 500	0	362 500
FRIGOLINE	1 075 000	0	-1 075 000	0
PALM MARINA	800 000	67 000	-800 000	67 000
BAHAMAS HOTEL EL MENZEH	43 000	224 500	0	267 500
STTK	150 000	367 000	0	517 000
CARRIERES ET BATIMENTS	6 800	2 000	-6 800	2 000
AFRICA	0	105 000	0	105 000
EL MOURADI GAMMARTH	0	89 500	0	89 500
EL MOURADI TOZEUR	0	220 500	0	220 500
EL MOURADI PALACE	0	59 000	0	59 000
SKANES	0	105 000	0	105 000
VLT	0	46 000	0	46 000
TOTAL	3 308 300	2 372 000	-2 843 300	2 837 000

① Ces soldes n'ont pas été confirmés.

1.3.4- AUTRES CREANCES NON COURANTES

Ce poste totalisant en net 117 556 DT au 31 décembre 2016 contre 68 574 DT à la clôture de l'exercice précédent, correspond à des cautions sur de loyers et des consignations. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	BRUT	PROVISION	NET
CAUTION LOYER CHEBBA	68 573	0	68 573
CAUTION TRESORERIE GENERALE	48 983	0	48 983
CAUTION ET CONSIGNATION GELEES	9 881	-9 881	0
TOTAL	127 437	-9 881	117 556

① Ce solde est couvert par une dette figurant au niveau des « fournisseurs et comptes rattachés ».

② Ce solde correspond à une consignation au profit de la trésorerie générale payée en 2016 au titre des affaires pour licenciement du personnel.

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 16 328 615 DT au 31 décembre 2016 contre 16 431 043 DT au 31 décembre 2015. Le tableau suivant récapitule l'évolution de ce poste :

DESIGNATION	NOTE	En DT		
		31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
STOCKS	2.1	7 584 517	7 265 202	319 315
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.2	3 578 444	2 897 993	680 451
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 001 147	5 810 370	-1 809 223
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2.4	341 000	0	341 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	2.5	823 507	457 478	366 029
TOTAL		16 328 615	16 431 043	-102 428

2.1- STOCKS

Cette rubrique totalise un solde net de 7 584 517 DT au 31 décembre 2016 contre 7 265 202 DT au 31 décembre 2015. Elle se détaille comme suit :

	En DT		
DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
STOCK DE MARCHANDISES	7 678 655	7 592 810	85 845
STOCK DE PIECES DE RECHANGES	51 830	75 458	-23 628
CARBURANT	20 286	37 310	-17 024
TOTAL BRUT	7 750 771	7 705 578	45 193
PROVISION STOCK DE MARCHANDISES	-166 254	-440 376	274 122
TOTAL PROVISIONS	-166 254	-440 376	274 122
VALEUR NETTE DES STOCKS	7 584 517	7 265 202	319 315

Conformément à l'article 201 du code des sociétés commerciales, relatif à l'établissement des états financiers, la société a procédé à l'inventaire physique de ses stocks à la clôture de l'exercice 2016.

La vérification du PMP des articles stockés, a dégagé des problèmes au niveau de la valorisation des stocks. La plupart des articles a été valorisée sur la base du dernier prix d'achat, ce qui est contraire aux dispositions de la norme NCT4.

La société ne dispose pas d'une politique de provisionnement de stocks de marchandises et consommables figurant au niveau du dépôt central. La valeur du stock du dépôt central s'élève à 2 728 911 DT.

L'affectation du stock de dépôt central, selon la durée d'écoulement, se ventile comme suit :

	En DT
DESIGNATION	STOCK DEPOT CENTRAL
DE<1 AN	2 124 854
1 AN= <DE<3 ANS	354 192
DE>=3 ANS	249 865
TOTAL GENERAL	2 728 911

Toutefois, la société comptabilise une provision forfaitaire se limitant aux articles exposés sur la base d'un coefficient de dépréciation de 5% par année d'antériorité.

En outre, la société n'a pas pris en compte la valeur du stock de point de vente VINCY. Les mouvements 2016 du point de vente VINCY n'ont pas fait l'objet d'un suivi sur l'ERP et s'analyse comme suit :

	En DT
DESIGNATION	VALEUR
ARTICLES TRANSMIS DIRECTEMENT AU DEPOT VINCCY	182 151
VALEUR DES VENTES TTC	465 983

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2016, la rubrique « clients et comptes rattachés » totalise un montant net de provisions de 3 578 444 DT contre 2 897 993 DT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 680 451 DT. Le détail comparé de cette rubrique, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	2.2.1	4 471 016	4 137 594	333 422
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	2.2.2	1 649 920	1 393 383	256 537
CLIENTS EFFETS IMPAYES	2.2.2	440 274	399 853	40 421
CLIENTS CHEQUES IMPAYES	2.2.2	1 316 352	1 298 243	18 109
CLIENTS DOUTEUX EFFETS IMPAYES	2.2.3	414 197	380 659	33 538
CLIENTS DOUTEUX CHEQUES IMPAYES	2.2.3	82 741	84 317	-1 576
TOTAL BRUT		8 374 500	7 694 049	680 451
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	2.2.1	-2 632 984	-2 632 984	0
PROVISIONS/EFFETS IMPAYES ET DOUTEUX		-780 512	-780 512	0
PROVISIONS/CHEQUES IMPAYES ET DOUTEUX		-1 382 560	-1 382 560	0
TOTAL PROVISION		-4 796 056	-4 796 056	0
TOTAL NET		3 578 444	2 897 993	680 451

2.2.1 –CLIENTS ORDINAIRES :

Ce poste qui s'élève à 4 471 016 DT en brut, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
CLIENTS VENTES DE BIENS ET SERVICES	4 646 328	4 297 709
CLIENTS A TERME TASKSIT-RAFAHA-TESHIL	21 793	20 319
CLIENTS TROP PERCU	-222 566	-205 895
CLIENTS VENTES A L'EXPORTATION	25 461	25 461
TOTAL BRUT	4 471 016	4 137 594

① Ce compte se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	BRUT	PROVISION	NET
MAISON YASMINE HAMMAMET	772 118	772 118	0
MAISON LA BAIE DES ANGES	648 272	648 272	0
MAISON SIDI BOUSAID	392 822	392 822	0
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	205 520	205 520	0
S N D P	160 966	17 011	143 955
S P T P	88 913	88 913	0
S N R	76 100	76 100	0
S.T.T.G	61 061	61 061	0
GOLDEN TULIP	54 302	54 302	0
ST IMMOBILIERE LES HIRONDELLES	44 939	44 939	0
MME LEILA BEN ALI	36 652	36 652	0
LEONI	30 914	0	30 914
M A E	29 707	0	29 707
BANQUE DE L HABITAT	24 472	24 472	0
VILLA GOLDEN TULIP	20 074	20 074	0
STE AFRIQUE TRAVAUX	20 021	0	20 021
DIVERS	934 724	190 728	743 996
SOCIETES HORS GROUPE	3 601 577	2 632 984	968 593
MINISTERE DES FINANCES	169 153	0	169 153
MINISTERE DE L EDUCATION	68 031	0	68 031
CONSEIL REGIONAL DE KASSERINE	53 723	0	53 723
C.R.D.A	45 175	0	45 175
OFFICE TOPOGRAPHIE & CARTOGRAPHIE	29 354	0	29 354
MINISTERE DE LA JEUNES & DU SPORT	27 876	0	27 876
CONSEIL REG.GOUVERN.LE KEF	25 578	0	25 578
FACULTE DES SCIENCES MONASTIR	24 750	0	24 750
MINISTERE DE LA DEFENSE NATION	24 089	0	24 089
CONSEIL REGIONAL.GOUVER.KEBILI	23 503	0	23 503
MUNICIPALITE DE SOUSSE	23 493	0	23 493
MINISTERE DE LA JUSTICE	23 161	0	23 161
ECOLE NAT.INGENIEURS MONASTIR	21 862	0	21 862
DIVERS	496 620	0	496 620

SECTEUR PUBLIC	1 056 368	0	1 056 368
HOTEL EL MOURADI	86 080	0	86 080
HOTEL EL MOURADI JERBA MENZEL	59 536	0	59 536
HOTEL EL MOURADI CLUB KANTAOUI	49 696	0	49 696
HOTEL SELIMA CLUB	41 305	0	41 305
HOTEL EL MOURADI GAMMARTH	28 861	0	28 861
EL MOURADI SKANES BEACH HOTEL	25 580	0	25 580
STE CARRIERES & BATIMENTS (*)	24 883	0	24 883
HOTEL EL MOURADI PALM MARINA	21 563	0	21 563
HOTEL EL MOURADI PALACE	19 539	0	19 539
STE EL MOURADI POUR LE COMMERCE (*)	11 845	0	11 845
ECOLE TOURISTIQUE EL MOURADI	11 444	0	11 444
STE CLINIQUE DE SOUSSE (*)	10 022	0	10 022
VOYAGES & LOISIRS EN TUNISIE	8 941	0	8 941
HOTEL ELMOURADI MENZAH HAMMAMET (*)	8 905	0	8 905
HOTEL EL MOURADI HAMMAM BOURGUIBA	8 863	0	8 863
HOTEL EL MOURADI MAHDIA	8 801	0	8 801
BUANDERIE CENTRALE EL MOURADI (*)	7 107	0	7 107
HOTEL EL MOURADI AFRICA (*)	6 206	0	6 206
HOTEL EL MOURADI HAMMAMET	5 699	0	5 699
HOTEL EL MOURADI CAP MAHDIA	4 136	0	4 136
SUNSHINE HOLIDAY GROUP (*)	3 854	0	3 854
STE FRIGO-LINE SARL	3 239	0	3 239
HARD ROCK CAFE (*)	1 136	0	1 136
HOTEL EL MOURADI DOUZ	1 098	0	1 098
HOTEL EL MOURADI TOZEUR	900	0	900
SEA WAYS (*)	60	0	60
MEUBLATEX INDUSTRIES	193	0	193
HOTEL EL MOURADI BEACH (*)	620	0	620
SOCIETES DU GROUPE	460 112	0	460 112
CLIENTS CREDITEURS ①	-158 173	0	-158 173
ECART BALANCE TIERS ②	-313 556	0	-313 556
TOTAL	4 646 328	2 632 984	2 013 344

(*) Ces soldes n'ont pas été confirmés.

① Ces clients auraient dû être présentés parmi les « Autres passifs courants ».

② Il s'agit d'un écart provenant des exercices antérieurs.

La reconstitution de la balance âgée des créances autre que celles du groupe et du secteur public, a abouti à un complément de provision de 179 862 DT non constaté.

Nous avons procédé à la confirmation de 51 clients et nous n'avons reçu que 18 réponses dont 5 ont révélé les écarts suivants :

TIERS	SOLDE COMPTABLE	SOLDE CONFIRME	En DT
			ECART
HOTEL EL MOURADI	86 080	- 85 257	823
HOTEL EL MOURADI CLUB KANTAOUI	49 696	-36 050	13 645
EL MOURADI SKANES BEACH HOTEL	25 580	-25 340	240
HOTEL EL MOURADI PALACE	19 539	-18 879	661
VOYAGES & LOISIRS EN TUNISIE	8 941	-7 957	985

2.2.2 –CLIENTS EFFETS A RECEVOIR & EFFETS ET CHEQUES IMPAYES :

A la clôture de l'exercice 2016, la société a procédé à l'inventaire physique des effets à recevoir et impayés et chèques impayés. Le rapprochement entre l'inventaire physique et les chiffres comptables a révélé les écarts suivants :

En DT

DESIGNATION	SOLDE COMPTABLE	INVENTAIRE PHYSIQUE	ECART
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	1 649 920	1 485 111	164 809
CLIENTS EFFETS IMPAYES ❶	440 274	8 175	432 099
CLIENTS CHEQUES IMPAYES ❷	1 316 352	634 227	682 125
TOTAL	3 406 546	2 127 513	1 279 033

❶ Ces valeurs impayées totalisant 1 756 626 DT, sont provisionnées à concurrence de 1 687 239 DT, soit une insuffisance de 69 387 DT se détaillant comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE COMPTABLE	PROVISION	ECART
CLIENTS EFFETS IMPAYES	440 274	387 420	52 854
CLIENTS CHEQUES IMPAYES	1 316 352	1 299 819	16 533
TOTAL	1 756 626	1 687 239	69 387

2.2.3 –CLIENTS EFFETS & CHEQUES DOUTEUX :

Ce poste se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
CLIENTS DOUTEUX, EFFETS IMPAYES ❶	414 197	380 659
CLIENTS DOUTEUX CHEQUES IMPAYES ❷	82 741	84 317
TOTAL	496 938	464 976

❶ Ces impayés sont provisionnés à concurrence de 393 092 DT.

❷ Ces impayés sont provisionnés.

Le défaut de réponse aux demandes de confirmation envoyées aux avocats de la société, ne nous a pas permis de nous assurer de l'existence et de la réalité des créances contentieuses s'élevant au 31/12/2016, à 496 938 DT.

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 4 001 147 DT au 31 décembre 2016, contre 5 810 370 DT, au 31 décembre 2015. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION		31/12/2016	31/12/2015
FOURNISSEURS AVANCES		11 199	9 030
PERSONNEL AVANCES ET PRETS	2.3.1	86 526	89 624
ETAT, IMPOTS	2.3.2	276 544	212 950
SOCIETES DU GROUPE	2.3.3	1 900 977	3 940 750
ASSOCIES, OPERATIONS SUR LE CAPITAL		11 926	11 926
PRODUITS A RECEVOIR	2.3.4	967 821	1 356 014
DEBITEURS DIVERS		0	9 248
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2.3.5	778 849	213 523
TOTAL BRUT		4 033 842	5 843 065
PROVISION FOURNISSEURS AVANCES		-9 000	-9 000
PROVISION PERSONNEL AVANCES ET PRETS	2.3.2	-11 769	-11 769
PROVISION SUR ASSOCIES OPERATIONS SUR LE CAPITAL		-11 926	-11 926
TOTAL PROVISION		-32 695	-32 695
TOTAL NET		4 001 147	5 810 370

2.3.1-PERSONNEL, AVANCES ET PRETS

Au 31 décembre 2016, ce poste s'élevant en brut à 86 526 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	BRUT	PROVISION	En DT
			NET
PRETS STE	49 910	11 769	38 141
PRETS MOUTONS	27 920	0	27 920
PRETS BANCAIRES	4 890	0	4 890
RETENUE TELECOM	2 015	0	2 015
DIVERS PRETS ET AVANCES	1 791	0	1 791
TOTAL	86 526	11 769	74 757

2.3.2-ETAT, IMPOTS ET TAXES

Au 31 décembre 2016, ce poste s'élevant à 276 544 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION		En DT
		VALEUR
IMPOTS DIFFERES	●	222 503
CREDIT DE TVA A REPORTER	●	52 180
RETENUE 50 %		1 861
TOTAL		276 544

❶ Ce solde est conforme au report figurant sur la déclaration de l'IS 2016.

❷ Ce solde a été déclaré en 2017.

2.3.3-SOCIETES DU GROUPE

Au 31 décembre 2016, ce poste s'élevant à 1 900 977 DT, se détaille comme suit :

		En DT
SOCIETE		SOLDE AU 31/12/2016
TISSAGE	●	403 924
SOCIETE LA VILLA	●	299 838
CAR & BATIMENTS	●	197 655
FRIGOLINE		186 604
EFFET PANOBOIS		181 079
PALMARINA		134 089
CLI ECHEFAA	●	60 002
DJERBA MENZEL		53 320
S.M.C	●	49 316
EFFET TISSAGE	●	46 412
EL MOURADI HAMMAM BOURGUIBA		39 745
CLUB KANT.		33 983
LE FOYER	●	32 194
EL MOURADI MAHDIA		30 911
SELIMA		29 727
EL MOURADI MENZEH	●	23 297
PANOBOIS		15 819
CAP MEHDIA		14 737
EL MOURADI GAMMART		12 201
G.C.I	●	12 005
EL MOURADI TOZEUR		11 634
S.I.H EL MOURADI		11 477
SEA WAYES	●	7 200
EL MOURADI PALACE		5 964
SKANES		5 426
HERGLA BATEAUX	●	1 242
SEPS	●	538
EL MOURADI HAMMAMET		316
BEFAT	●	162
TRADE	●	160
TOTAL		1 900 977

● Ces soldes n'ont pas été confirmés.

Le rapprochement des sociétés du groupe avec les confirmations correspondantes, a révélé les écarts suivants :

			En DT
SOCIETE	MONTANT	SOLDE CONFIRME	ECART
DJERBA MENZEL	53 320	-73 253	-19 933
EL MOURADI HAMMAM BOURGUIBA	39 745	-38 341	1 404
CLUB KANT.	33 983	-160 463	-126 480①
EL MOURADI MAHDIA	30 911	-35 169	-4 258
EL MOURADI TOZEUR	11 634	-13 074	-1 440
S.I.H EL MOURADI	11 477	-5 367	6 110
EL MOURADI PALACE	5 964	-10 450	-4 486
SKANES	5 426	2 355	7 781
EL MOURADI HAMMAMET	316	-2 259	-1 943

① L'écart correspond à l'engagement de la société « COMAR » au 31/12/2016 présenté parmi les engagements hors bilan chez la société « MEUBLATEX SA ».

2.3.4- PRODUITS A RECEVOIR :

Au 31 décembre 2016, les produits à recevoir se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
		SOLDE
DIVIDENDES MEUBLATEX INDUSTRIES 2009 & 2010	●	576 589
DIVIDENDES 2006-2009 PANOBOIS	●	322 112
INTERET COMPTE COURANT GROUPE 2016		64 079
NOTE DEBIT TELECOM 4 TRIM 2016		4 698
DIVERS		343
TOTAL		967 821

● Ces soldes gelés, remontent à des exercices antérieurs. Ils ont été confirmés par les sociétés distributrices de dividendes. Nous n'avons pas obtenu le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant décidé cette distribution. Par conséquent et en vertu des termes de l'article 288 du code des sociétés commerciales, l'action en paiement des dividendes se prescrit par 5 ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale précitée.

2.3.5- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce solde totalisant 778 849 DT au 31/12/2016, s'analyse ainsi :

DESIGNATION	En DT	
		SOLDE
INTERETS DE RETARD ECHEANCIER FISCAL	●	702 464
LOYERS POINTS DE VENTE 2017		51 741
INTERET ATTIJARI 400 KDT		10 161
INTERETS 2016 BTL 250 KDT		1 058
COMMISSION AVAL 2017		8 494
CHARGE ELECTRICITE 2017		1 697
DIVERS		3 234
TOTAL		778 849

● Ce solde correspond aux intérêts des exercices 2017-2021 figurant sur l'échéancier de paiement conclu avec l'administration fiscale, en novembre 2016.

2.4 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique s'élevant à 341 000 DT au 31 décembre 2016, correspond à un placement à terme auprès de la « BIAT » échu sur une période maximale de 2 ans au taux de rémunération de 5.33%.

2.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 823 507 DT au 31 décembre 2016 contre 457 478 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elle se compose des comptes suivants :

DESIGNATION		En DT	
		31/12/2016	31/12/2015
CHEQUES A ENCAISSER	①	51 705	25 749
EFFET A L'ENCAISSEMENT & A L'ESCOMPTE	②	110 477	72 307
STUSID BANK	③	11 441	5 071
BANQUE DE SOLIDARITE BTS	③	109 091	0
C.C.P.	③	27 811	32 048
AMEN BANK ARIANA	③	46 426	54 711
AMEN BANK DEVISE EUR	③	22 756	20 892
AMEN BANK EL MANAR	③	25 081	19 384
AMEN BANK TUNIS	③	3 238	15 956
STB KANTAOUI	③	113 132	0
BIAT KANTAOUI	③	17 419	60 270
ETTJARI BANK TAKSIT	③	26 698	2 082
U.I.B H-SOUSSE	③	7 643	18 396
BTL SAHLOUL	③	526	40 162
BANQUE TINISIEN LIBYEN (TUNIS)	③	35 016	894
CAISSE EN DINARS	③	214 882	89 391
CAISSE SUCCURSALE		165	165
TOTAL		823 507	457 478

① Le solde comptable des chèques en caisse est valablement rapproché avec l'inventaire physique au 31/12/2016. Ce solde a été dénoué en 2017.

② Ces valeurs ont été dénouées en 2017.

③ Les états de rapprochements de ces comptes bancaires comportent plusieurs suspens comptables et bancaires non dénoués, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	SOLDE CPTÉ	En DT	
		ENCAISSEMENTS GELES NON COMPTABILISES	DECAISSEMENTS GELES NON COMPTABILISES
C.C.P.	27 811	24 314	0
AMEN BANK ARIANA	46 426	453	0
AMEN BANK EL MANAR	25 081	4 671	0
BIAT KANTAOUI	17 419	0	250
U.I.B H-SOUSSE	7 643	449	0
TOTAL	124 380	29 887	250

④ Les soldes comptables des comptes bancaires ont été valablement rapprochés avec les relevés bancaires arrêtés au 31 décembre 2016.

⑤ Conformément à la norme comptable NC 15, les comptes en devise ont été convertis au cours de change du 31/12/2016.

⑥ L'examen de l'état de rapprochement de ce compte a révélé l'existence d'un blocage débité par la banque depuis le 24/03/2016 pour un solde de 22 187 DT.

⑦ Au 31 décembre 2016, le solde comptable de la caisse excède celui de l'inventaire physique pour un montant de 177 808 DT. Toutefois, nous avons réalisé un inventaire physique en date du 06 Avril 2017 totalisant 51 380 DT et nous avons réconcilié le solde physique avec le solde comptable arrêté à cette date.

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres avant affectation de la société « MEUBLATEX SA » s'élevant à 78 945 869 DT, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015	VARIATION
CAPITAL SOCIAL	53 400 000	53 400 000	0
RESERVE LEGALE	2 594 238	2 594 238	0
RESERVE STATUTAIRE	76 152	76 152	0
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	14 969 853	14 969 853	0
RESERVE DE REEVALUATION	14 073 819	14 268 791	-194 972
RESULTATS REPORTEES	-5 839 490	-1 241 738	-4 597 752
RESULTAT DE L'EXERCICE	-328 703	-4 597 754	4 269 051
TOTAL	78 945 869	79 469 542	-523 673

① Au 31/12/2016, la structure du capital se présente comme suit :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR NOMINALE	MONTANT EN DT	% DE DETENTION
MR NEJI MHIRI	1 927 930	10	19 279 300	36,10%
MME MAHBOUBA MHIRI	1 405	10	14 050	0,03%
MR SAMI MHIRI	1 001 302	10	10 013 020	18,75%
MME SALMA MHIRI	1 001 302	10	10 013 020	18,75%
MR ADEL MHIRI	1	10	10	0,00002%
MR MOURAD MHIRI	1 001 302	10	10 013 020	18,75%
STTK HAMMAM BOURGUIBA SA	192 240	10	1 922 400	3,60%
TISSAGE MEUBLATEX SA	918	10	9 180	0,02%
STM SA	213 600	10	2 136 000	4%
TOTAL	5 340 000		53 400 000	100%

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie en date du 23 juin 2016 a décidé l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2015 pour 5 763 340 DT en résultats reportés or le déficit de l'exercice 2015, après modification comptable, s'élève à 5 839 490 DT soit un écart de 76 152 DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

DESIGNATION	En DT							
	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RESERVES POUR REINVESTIS.	RESERVE DE REEVAL.	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2015	53 400 000	2 594 238	76 152	14 969 853	14 268 791	-1 241 738	-4 597 754	79 469 542
AFFECTA° RESULTAT 2015	0	0	0	0	0	-4 597 752	4 597 752	0
VARIATION 2016	0	0	0	0	-194 972	0	-328 701	-523 673
SOLDE AU 31/12/2016	53 400 000	2 594 238	76 152	14 969 853	14 073 819	-5 839 490	-328 703	78 945 869

La société ne détient pas un registre des actionnaires au sens de l'article 315 du code des sociétés commerciales.

La société n'a pas respecté les dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières des décrets susvisés et de l'arrêté du Ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants totalisant 19 387 319 DT au 31 décembre 2016 contre 9 304 481 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2016	31/12/2015
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.1	1 000 000	1 000 000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4.2	15 250 300	7 418 988
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	4.3	3 137 019	885 493
TOTAL		19 387 319	9 304 481

4.1-PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce solde qui s'élève à 1 000 000 DT au 31/12/2016, correspond à la provision pour risque fiscal.

4.2- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts, totalisant 15 250 300 DT au 31 décembre 2016 contre 7 418 988 DT au 31 décembre 2015, s'analysent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2016	31/12/2015
EMPRUNT OBLIGATAIRE	4.2.1	9 000 000	0
EMPRUNT BANCAIRE	4.2.2	3 168 956	3 918 980
EMPRUNT NON ASSORTI DE SURETE	4.2.3	3 081 344	3 500 008
TOTAL		15 250 300	7 418 988

4.2.1-EMPRUNT OBLIGATAIRE

La société a émis en juin 2016, un emprunt obligataire pour un montant 9 000 000 DT divisé en 90 000 obligations pour 100 DT chacune. Cet emprunt est remboursable par annuité constante sur une période de 7 ans dont 2 années de franchise pour un taux d'intérêt de 7.85%.

4.2.2-EMPRUNT BANCAIRE

Les emprunts bancaires à long et moyen termes totalisant 3 168 956 DT, se détaillent comme suit :

EMPRUNT	En DT				
	SOLDE PLUS D'UN AN 2015	NOUVEL EMPRUNT	RECLA. IMPAYE	RECLASSEMENT ECHEANCE -1 AN	SOLDE PLUS D'UN AN 2016
ATB 1 400	0	1 400 000	108 180	446 860	844 960
BTE 3 000 000	1 125 000	0	0	500 000	625 000
STB 1 800 000	675 000	0	0	450 000	225 000
BT 2 500 000	1 777 108	0	0	361 446	1 415 662
BNA 350 000	175 000	0	0	116 667	58 333
AB 900 000	166 872	0	0	166 872	0
TOTAL	3 918 980	1 400 000	108 180	2 041 845	3 168 955

4.2.3-EMPRUNT NON ASSORTI DE SURETES

Ce solde correspond aux emprunts des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

EMPRUNT	En DT	
	SOLDE 2016	SOLDE 2015
MEUBLATEX INDUSTRIES	2 333 344	3 500 008
SITT AFRICA	300 000	0
PANOBOIS	233 000	0
TISSAGE MEUBLATEX	215 000	0
TOTAL	3 081 344	3 500 008

① Ce solde correspond à la partie à plus d'un an relative au prêt conclu avec la société « MEUBLATEX INDUSTRIES » pour une somme principale de 8 600 000 DT en Janvier 2013.

4.3- AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Ce solde correspond à l'échéance à plus d'un an relatif au nouvel engagement fiscal signé en novembre 2016 pour la reconnaissance de la dette fiscale qui s'élève à 4 093 218 DT.

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 50 513 910 DT au 31 décembre 2016 contre 56 659 755 DT à la clôture de l'exercice 2015, se détaille ainsi :

En DT				
DESIGNATION	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5.1	29 277 530	27 884 309	1 393 221
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	9 888 863	8 778 815	1 110 048
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3	8 084 332	15 607 274	-7 522 942
CONCOURS BANCAIRES	5.4	3 263 185	4 389 357	-1 126 172
TOTAL		50 513 910	56 659 755	-6 145 845

5.1- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2016, le solde de cette rubrique s'élevant à 29 277 530 DT, se détaille ainsi :

En DT			
DESIGNATION		31/12/2016	31/12/2015
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	●	20 562 064	5 066 882
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION -EFFET A PAYER	●	7 642 670	21 485 544
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		556 525	778 402
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS EFFETS A PAYER		135 387	125 863
FOURNISSEURS-FACTURES NON PARVENUES		380 884	427 618
TOTAL		29 277 530	27 884 309

① Le compte « Fournisseurs d'exploitation » comporte des soldes créditeurs gelés pour un montant global de 653 971 DT et des soldes débiteurs gelés pour un montant de 18 044 DT.

② Ce solde correspond principalement au fournisseur du groupe « MEUBLATEX INDUSTRIES » pour 6 638 762 DT.

Nous avons procédé à la confirmation de 32 fournisseurs. Nous n'avons obtenu que 9 réponses dont 2 ayant révélé les écarts suivants :

En DT			
TIERS	SOLDE COMPTABLE	SOLDE CONFIRME	ECART
STE D'INVESTISSEMENT HOTELIERS EL MOURADI	2 433	10 112	-7 679
STTK HOTEL HAMMAM BOURGUIBA	197	3 855	-3 658

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevant à 9 888 863 DT au 31 décembre 2016, regroupent les postes suivants :

DESIGNATION	NOTES	En DT	
		SOLDE 31.12.2016	SOLDE 31.12.2015
CLIENTS-AVANCES SUR COMMANDES	5.2.1	4 378 499	3 664 363
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	5.2.2	958 380	631 608
ETAT-IMPOTS ET TAXES	5.2.3	522 722	1 087 420
ARRANGEMENT- DETTES FISCALES A MOINS D'UN AN	5.2.4	819 600	369 546
COMPTES COURANTS SOCIETES DU GROUPE	5.2.5	1 178 890	745 726
COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES	5.2.6	1 444 356	1 466 692
CNSS	5.2.7	559 833	589 315
CREDITEURS DIVERS		1 231	200 000
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		25 352	24 145
TOTAL		9 888 863	8 778 815

5.2.1-CLIENTS-AVANCES SUR COMMANDES

Ce solde qui s'élevant à 4 378 499 DT au 31/12/2016, correspond aux avances sur commandes clients. Toutefois, ce solde comporte des avances gelées non dénouées pour 1 001 075 DT.

5.2.2-PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES

Ce poste totalisant 958 380 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION		En DT
		MONTANT
PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	❶	480 483
PROVISION POUR CONGES PAYES 2016		294 814
RAPPEL AUGMENTATION SALAIRE 2016	❷	183 083
TOTAL		958 380

❶ Ce compte comporte des soldes gelés pour un montant global de 91 870 DT.

❷ La société a comptabilisé le rappel de salaire à compter du 01/09/2016 et ce, conformément au PV d'augmentation salariale.

5.2.3- ETAT, IMPOTS ET TAXES

Ce poste totalisant 522 722 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION		En DT
		SOLDE 31.12.2016
RS/SALAIRE	❶	137 340
RS/TIERS	❶	58 830
TFP	❶	35 840
FOPROLOS	❶	10 464
TVA A PAYER	❶	254 426
TCL	❶	12 280
DROIT DE TIMBRE	❶	1 722
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE		1 500
CHARGES FISCALES CONGES PAYES		10 320
TOTAL		522 722

❶ Ces soldes sont valablement rapprochés avec ceux figurant sur la déclaration du mois de décembre 2016. Ils ont été dénoués en 2017.

5.2.4- ARRANGEMENT- DETTES FISCALES A MOINS D'UN AN

Ce poste totalisant 819 600 DT au 31 décembre 2016 représente la dette de moins d'un an de l'engagement fiscal signé en novembre 2016.

5.2.5-COMPTES COURANTS SOCIETES DE GROUPE

Ce poste totalisant 1 178 890 DT au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2016	
INTERETS COURUS MEUBLATEX INDUSTRIES		1 136 954
VLТ		24 054
AFRICA ●		12 257
BCM ●		3 751
EL MOURADI DOUZ		1 639
EL MOURADI BEACH ●		118
SUNSHINE ●		117
TOTAL		1 178 890

❶ Ces soldes n'ont pas été confirmés.

5.2.6-COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Ce poste totalisant 1 444 356 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	
ASSOCIES COMPTE COURANT MOURAD MHIRI		378 723
ASSOCIES COMPTE COURANT SAMI MHIRI		376 749
ASSOCIES COMPTE COURANT SELMA MHIRI		376 570
ASSOCIES COMPTE COURANT STE TOUR EL NMOURADI		140 000
ASSOCIES COMPTE COURANT STTK H.BOURGUIBA		126 000
ASSOCIES COMPTE COURANT NEJI MHIRI		44 971
ASSOCIES COMPTE COURANT MAHBOUBA MHIRI		735
ASSOCIES COMPTE COURANT STE TISSAGES MEUBLATEX		608
TOTAL		1 444 356

5.2.7-CNSS

Ce poste totalisant 559 833 DT, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
COTISATION CNSS 4 TRIMESTRE 2016		510 982
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER		48 851
TOTAL		559 833

5.3- AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalisant 8 084 332 DT au 31 décembre 2016 contre 15 607 274 DT au 31 décembre 2015, se ventile comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2016	31/12/2015
ECHEANCES A MOINS D'UN AN SUR EMPRUNTS	5.3.1	3 803 573	12 172 682
EMPRUNTS ECHUS ET IMPAYES	5.3.1	3 595 254	3 047 543
INTERETS COURUS	5.3.2	685 505	387 049
TOTAL		8 084 332	15 607 274

5.3.1-ECHEANCES A MOINS D'UN ANS ET EMPRUNTS ECHUS ET IMPAYES

Au 31/12/2016, la situation des emprunts à moins d'un an, se présente comme suit :

		En DT
EMPRUNT	SOLDE ECHEANCE - 1 AN	EMPRUNTS ECHUS ET IMPAYES
ATB 1 400 000	446 860	108 180
BTE 3 000 000	500 000	135 431
STB 1 800 000	450 000	225 000
BT 2 500 000	361 446	30 120
BNA 350 000	116 667	29 167
BTL 200	40 000	120 000
ATTJARI	265 000	45 000
BIAT 2 000 000	0	99 530
AB 900 000	166 872	0
BNA 1 500 000	0	62 500
BTK 1 000 000	0	80 332
MEUBLATEX INDUSTRIES 8 600	1 266 664	2 659 994
QNB CREDIT RELAIS 2 500	190 064	0
TOTAL	3 803 573	3 595 254

5.3.2-INTERETS COURUS

Au 31/12/2016, ce poste qui s'élève à 685 505 DT, se ventile comme suit :

DESIGNATION	SOLDE 31/12/2016
INTERETS COURUS ET NON ECHUS SUR EMPRUNTS	367 096
INTERETS COURUS ET ECHUS IMPAYES SUR EMPRUNTS	56 596
INTERETS DE RETARD SUR IMPAYES	5 349
AGIOS BANCAIRES	76 267
COMMISSION AVAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	139 555
DIVERS	40 642
TOTAL	685 505

① Les intérêts sur emprunts se détaillent comme suit :

EMPRUNT	INTERETS COURUS NON ECHUS	INTERETS COURUS ECHUS IMPAYES	INTERET DE RETARD
BTE 3 000 000	920	20360	555
STB 1 800 000	0	16 727	0
BT 2 500 000	0	11 252	0
BNA 350 000	0	3 496	432
BTK 1000 000	0	585	4 059
BTL	0	0	303
BIAT 2 000 000	0	1 735	0
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2016	353 000	0	0
AB 900 000	0	1 570	0
BNA 1 500 000	0	871	0
CONVENTION PANOBOIS	4 985	0	0
CONVENTION TISSAGE	8 191	0	0
TOTAL	367 096	56 596	5 349

5.4- CONCOURS BANCAIRES

Cette rubrique totalisant 3 263 185 DT au 31 décembre 2016 contre 4 389 357 DT au 31 décembre 2015, se ventile comme suit :

DESIGNATION		En DT	
		31/12/2016	31/12/2015
BANQUE DE TUNISIE	①	520 696	661 796
U.B.C.I KHEZAMA	②	4 919	4 919
AMEN BANK SOUSSE	③	330 333	709 291
AMEN BANK LAFAYETTE		0	114
B.I.A.T KALAA SGHIRA	④	61 517	61 517
B.I.A.T SOUSSE	⑤	813 321	799 652
ATTIJARI BANK	⑥	242 078	326 029
B.N.A H.SOUSSE	⑦	458 055	449 214
BANQUE DE L'HABITAT	⑧	8 452	592 969
U.B.C.IKHEZAMA	⑨	145	0
A.T.B SOUSSE	⑩	300 428	328 780
S.T.B AKOUDA	⑪	88 693	113 020
BANQUE TUNISO – KOWEITTIENNE	⑫	213 815	237 755
BQE DE TUNISIE ET DES EMIRATS	⑬	197 203	153
TUNSIAN QUATRI BANK SOUSS (QNB)	⑭	23 530	104 148
TOTAL		3 263 185	4 389 357

① Les états de rapprochement de ces comptes bancaires comportent plusieurs suspens comptables et bancaires non dénoués, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	SOLDE CPTE	En DT			
		ENCAISSEMENTS GELES NON COMPTABILISES	DECAISSEMENTS GELES NON COMPTABILISES	DECAISSEMENTS NON DENOUES PAR LA BANQUE	ENCAISSEMENTS NON DENOUES PAR LA BANQUE
TUNSIAN QUATRI BANK SOUSS (QNB)	23 530	20 243	0	0	0
BANQUE TUNISO – KOWEITTIENNE	213 815	372	0	0	0
S.T.B AKOUDA	88 693	1 419	13 099	152	0
A.T.B SOUSSE	300 428	3 806	0	0	0
BANQUE DE L'HABITAT	8 452	7 700	0	0	0
B.N.A H.SOUSSE	458 055	1 539	0	30 583	0
ATTIJARI BANK	242 078	44 250	0	0	298
B.I.A.T SOUSSE	813 321	17 432	130	1 139	1 677
BANQUE DE TUNISIE	520 696	21 532	0	32	0
AMEN BANK SOUSSE	330 333	115 643	205	712	170
TOTAL	2 999 401	233 936	13 434	32 618	2 145

② Ce compte est clôturé en date du 20/11/2013. Ce solde aurait dû être constaté en gains.

③ Les soldes comptables de ces comptes sont conformes aux relevés bancaires, au 31/12/2016.

NOTE -6- ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat de l'exercice 2016 s'est soldé par un résultat déficitaire, après modification comptable, de 328 703 DT. Il comprend notamment les produits et charges suivants :

DESIGNATION	NOTE	En DT			
		31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN
REVENUS	6.1	42 737 054	50 799 712	-8 062 658	-16%
AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION	6.2	1 121 203	1 332 185	-210 982	-16%
PRODUITS D'EXPLOITATION		43 858 257	52 131 897	-8 273 640	-16%
ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES	6.3	29 506 735	39 387 011	-9 880 276	-25%
ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES	6.4	1 894 404	1 996 507	-102 103	-5%
CHARGES DU PERSONNEL	6.5	7 646 255	7 965 687	-319 432	-4%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.6	1 867 788	2 396 473	-528 685	-22%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.7	3 005 466	3 623 412	-617 946	-17%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-62 391	-3 237 193	3 174 802	-98%
CHARGES FINANCIERES NETTES	6.8	2 077 767	2 189 697	-111 930	-5%
PRODUITS DES PLACEMENTS	6.9	642 013	827 799	-185 786	-22%
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.10	1 447 632	240 534	1 207 098	502%
AUTRES PERTES ORDINAIRES	6.11	178 025	120 069	57 956	48%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-228 538	-4 478 626	4 250 088	-95%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6.12	100 165	119 128	-18 963	-16%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-328 703	-4 597 754	4 269 051	-93%
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES NETS D'IMPOT		0	0	0	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-328 703	-4 597 754	4 269 051	-93%
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES		0	-1 241 738	1 241 738	-100%
RESULTAT NET APRES MODIFICATION COMPTABLE		-328 703	-5 839 492	5 510 789	-94%

6.1- REVENUS

Les revenus réalisés, ont atteint 42 737 054 DT au 31/12/2016 contre 50 799 712 DT au 31/12/2015 soit une diminution de 8 062 658 DT. Ils se ventilent comme suit :

DESIGNATION	En DT			
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VARIATION EN %
VENTES MARCHANDISES 18%	42 166 170	50 064 386	-7 898 216	-16%
VENTES DE MARCHANDISES A L'EXPORT	489 311	494 400	-5 089	-1%
VENTES DE MARCHANDISES SUSPENS TVA	83 252	241 988	-158 736	-66%
R. R & RISTOURNES ACCORDES	-1 679	-1 062	-617	58%
TOTAL	42 737 054	50 799 712	-8 062 658	-16%

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 121 203 DT au 31/12/2016 contre 1 332 185 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
REVENUS DES IMMEUBLES	849 411	1 011 277	-161 866
INTERETS SUR VENTE A CREDIT	271 792	320 908	-49 116
TOTAL	1 121 203	1 332 185	-210 982

① Ce solde se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 2016	SOLDE 2015
LOYER IMMEUBLE LA VILLA	748 588	915 254
LOYER IMMEUBLE MEUBLATEX INDUSTRIES	43 101	41 048
LOYER ORANGE	26 070	24 829
LOYER TELECOM	31 652	30 146
TOTAL	849 411	1 011 277

① Suivant avenant signé en date du 15 juillet 2016, le loyer mensuel a connu une diminution allant de 76 271 DT à 59 605 DT à compter du 01/03/2016.

6.3- ACHAT DE MARCHANDISES, CONSOMMES

Au 31/12/2016, les achats de marchandises, consommés s'élèvent à 29 506 735 DT contre 39 387 011 DT soit une diminution de 9 880 276 DT. Ils s'analysent comme suit :

DESIGNATION	En DT			
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
ACHATS LOCAUX DE MARCHANDISES	29 592 579	37 458 140	-7 865 561	-21%
ACHATS ETRANGERS DE MARCHANDISES	0	3 090	-3 090	-100%
VARIATIONS STOCK DE MARCHANDISES	-85 844	1 925 781	-2 011 625	-104%
TOTAL	29 506 735	39 387 011	-9 880 276	-25%

Le taux de marge brute a connu une augmentation de 9 points, en passant de 22% à 31 %.

6.4- ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS, CONSOMMES

Au 31/12/2016, les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 1 894 404 DT contre 1 996 507 DT. Ils s'analysent comme suit :

DESIGNATION	En DT			
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	
ACHAT FOURNITURE CONSOMMABLES LOCAUX	102 404	25 998	76 406	
ACHAT CONSOMMABLES PIECE DE RECHANGE LOCAUX	346 895	268 389	78 506	
ACHAT CONSOMMABLES CARBURANT	832 986	971 877	-138 891	
ACHAT FOURNITURE DE BUREAUX ET INFORMATIQUE	71 220	80 818	-9 598	
ACHAT TENUE DE TRAVAIL	6 882	22 735	-15 853	
ACHAT ARTICLES DE DECORATION	18 069	22 852	-4 783	
ACHAT EMBALLAGES	22 659	37 632	-14 973	
ELECTRICITE	444 712	512 484	-67 772	
EAU	14 236	12 437	1 799	
ACHAT HUILE ET GRAISSE	32 436	47 532	-15 096	
R. R. R. OBTENUS/ACHATS	0	-6 036	6 036	
DIVERS	1905	667	1 238	
TRANSFERT DE CHARGE	0	-878	878	
TOTAL	1 894 404	1 996 507	-102 103	

① La société a comptabilisé une note de débit « MEUBLATEX INDUSTRIES » pour un solde de 77 287 DT dont l'objet n'a pas été identifié.

6.5- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel totalisant 7 646 255 DT au 31 décembre 2016 contre 7 965 687 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
SALAIRES ET COMPLEMENTS DE SALAIRES	5 946 636	6 113 816
SALAIRES ET PRIMES PDG	44 005	43 917
SALAIRES DGA	0	25 823
INDEMNITES REPRESENTATIVES DE FRAIS MIT	37 503	40 063
CHARGES CONNEXES AUX SALAIRES	456 982	580 471
CHARGES SOCIALES LEGALES	1 161 079	1 161 563
AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	50	34
TOTAL	7 646 255	7 965 687

6.6- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisant 1 867 788 DT contre 2 396 473 DT au 31/12/2015, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 835	17 346
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 123 075	2 214 064
RESORPTION CHARGE A REPARTIR	0	252 458
TOTAL DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2 141 910	2 483 868
PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE	0	550 000
PROVISION STOCK	0	73 209
REPRISE SUR PROVISION STOCK	-274 122	0
PROVISION POUR DEPRECIATION DEBITEURS DIVERS	0	32 695
PROVISION DEPRECIATION DES CREANCES	0	2 862 235
PROVISION POUR DEPRECIATION CAUTIONS	0	9 881
PROVISION DEPRECIATION DES TITRES	0	9 432 750
REPRISE SUR PROVISION TITRE	0	-13 048 165
TOTAL DOTATION NETTE AUX PROVISIONS	-274 122	-87 395
TOTAL	1 867 788	2 396 473

6.7- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élevant à 3 005 466 DT au 31/12/2016 contre 3 623 412 DT au 31/12/2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
LOCATIONS	695 598	671 009	24 589
ENTRETIENS ET REPARATIONS	159 374	172 986	- 13 612
PRIMES D'ASSURANCE	213 301	210 811	2 490
FORMATION PROFESSIONNELLE	18 158	15 640	2 518
DOCUMENTATIONS	4 586	2 807	1 779
DIVERS SERVICES EXTERIEURS	19 657	18 377	1 280
PERSONNEL EXTERIEUR	111 436	69 937	41 499
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES	165 033	158 263	6 770
PUBLICITE, PUBLICATION	108 986	767 420	-658 434
TRANSPORT SUR ACHAT, VENTE	40 494	48 911	-8 417
VOYAGE ET DEPLACEMENT	302 452	507 387	-204 935
MISSION RECEPTION	31 004	17 026	13 978
DONS	1 538	3 250	-1 712
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	183 181	202 153	-18 972
FRAIS ET COMMISSIONS	561 204	298 625	262 579
TFP ET FOPROLOS	196 531	201 217	-4 686
TCL	104 644	122 961	-18 317
DROIT D'ENREGISTREMENT	39 319	72 299	-32 980
DIVERS TAXE VEHICULE	112 835	112 083	752
TRANSFERT DE CHARGE	-63 865	-49 750	-14 115
TOTAL	3 005 466	3 623 412	-617 946

① La variation au niveau de ce compte est due à la réalisation, en 2015, d'importantes actions et campagnes publicitaires dans les medias audiovisuels et dans la presse écrite.

② Les frais et commissions ont augmenté suite à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire en 2016.

6.8- CHARGES FINANCIERES NETTES

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalisant 2 077 767 DT contre 2 189 697 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 412 061	1 514 030
INTERETS COMPTE COURANT	320 388	447 275
INTERETS SUR ESCOMPTE	20 846	48 493
INTERETS DE RETARD / EMPRUNT	308 805	174 453
INTERETS DE RETARD / EFFET FRs	8 345	0
ESCOMPTEs ACCORDEs	7 322	4 890
PERTES DE CHANGE	0	69
PERTE DE CHANGE NON REALISEE	0	487
TOTAL	2 077 767	2 189 697

6.9- PRODUITS DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalisant 642 013 DT contre 827 799 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS DES PARTICIPATIONS	410 871	373 519
INTERETS DE COMPTE COURANT	4 434	1 039
PRODUITS DES PRETS ACCORDEs AUX SOCIETES DU GROUPE	161 541	248 665
INTERETS DE COMPTE COURANT ASSOCIES	64 079	204 550
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES	1 088	26
TOTAL	642 013	827 799

❶ Il s'agit des dividendes produits de la participation au capital de l'« AMEN BANK ».

6.10- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalisant 1 447 632 DT contre 240 534 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
PLUS VALUE SUR CESSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 439 664	226 392
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	4 553	6 142
GAIN DE CHANGE	1 915	0
TRANSFERT DE CHARGE	1 500	8 000
TOTAL	1 447 632	240 534

❶ Cf note 2.1.

6.11- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Au 31 décembre 2016, cette rubrique totalisant 178 025 DT contre 120 069 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2016	31/12/2015
AMENDES FISCALES	58 344	56 354
PENALITES FISCALES	87 492	31 576
PENALITES SOCIALES	30 127	32 018
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE	1 500	0
DIVERS	562	121
TOTAL	178 025	120 069

6.12- IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 100 165 DT au 31/12/2016. Ce montant est calculé après imputation des déductions et des réintégrations.

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette dégagée par la société a atteint -2 439 678 DT contre -3 931 879 DT au 31 décembre 2015, soit une variation positive de 1 492 201 DT, ainsi ventilée :

DESIGNATION	NOTE	En DT
		31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	2 386 784
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-565 414
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-331 084
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		1 915
TOTAL		1 492 201

7.1- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde de 2 386 784 DT au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

DESIGNATION		En DT
		31/12/2016
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS		50 197 453
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL	❶	-42 906 280
ENCAISSEMENTS REÇUS DES AUTRES TIERS		63 277
SOMMES VERSEES AUX AUTRES TIERS		-1 709 572
INTERETS PAYES	❷	-1 390 012
INTERETS REÇUS		13 995
IMPOTS ET TAXES PAYES	❸	-1 882 077
TOTAL		2 386 784

❶ Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT
	VALEUR
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL	4 831 182
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	38 075 098
TOTAL	42 906 280

❷ Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT
	VALEUR
INTERETS / EMPRUNTS	885 209
EMPRUNT OBLIGATAIRE	108 000
AMEN BANK	83 218
BANQUE DE L'HABITAT	5 261
ATTIJARI BANK	95 104
B N A	32 026
BTE	196 853
STB AKOUDA	84 058
B I A T	20 373
BANQUE DE TUNISIE	150 045
ATB	26 698
BTK	2 893
BTL	25 995
QNB	54 686
AUTRES INTERETS	504 803
TOTAL	1 390 012

③ Ce poste se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	VALEUR
AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 882 077
TOTAL	1 882 077

7.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde de -565 414 DT au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2016
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMO. CORP. ET INCORP.	-127 676
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORP. ET INCORP.	1 575 000
DECAISSEMENTS AFFECTES A DES PRETS ACCORDES AUX SOCIETES DU GROUPE	-2 398 000
AUTRES DECAISSEMENTS	-51 609
ENCAISSEMENT /PRESTATIONS ACCORDEES AUX SOCIETES DU GROUPE	26 000
PRODUITS DES PARTICIPATIONS	410 871
TOTAL	-565 414

7.3- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagant un solde de -331 084 DT au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION		31/12/2016
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS ①		10 400 000
AUTRES ENCAISSEMENTS ②		748 000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS		-6 089 816
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS A COURT TERME		600 000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS A COURT TERME		-5 648 268
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITES FINANCIERES ③		-948 131
REMBOURSEMENT DES PLACEMENTS ④		607 131
TOTAL		-331 084

① Ce solde se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	VALEUR
EMPRUNT OBLIGATAIRE	9 000 000
ATB	1 400 000
TOTAL	10 400 000

② Ce solde se rapporte à des emprunts octroyés auprès des sociétés du groupe.

③ Ces postes auraient dû être présentés parmi les flux d'investissement.

NOTE -8- ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1- ENGAGEMENTS DONNES

Au 31/12/2016, la situation des engagements donnés par la société « MEUBLATEX SA », se présentent comme suit :

BANQUE	EMPRUNTEUR	MONTANT DE CREDIT	ENCOURS PRINCIPAL & INTERET	NATURE DU CREDIT	GARANTIES CONSTITUEES
BNA	PANOBOIS	3 000 000		Emprunt obligataire	Caution de la société MEUBLATEX
		1 205 000		CG	Caution solidaire de MEUBLATEX
	TISSAGE MEUBLATEX	700 000		CG	Caution solidaire de MEUBLATEX
	MEUBLATEX	1 000 000		Emprunt obligataire (*)	-Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTE, ATTIJ.B, BTL et l'ATB sur les titres fonciers n° 28395 Mednine et 6969 Monastir -Nantissement sur fonds de commerce en 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTE, ATTIJ.B, BTL et l'ATB sur les points de vente Monastir et Djerba Midoun
		2 000 000	0	CMT(*)	-Hypothèque en rang utile sur le TF 58991 Tunis - Nantissement sur FC point de vente Ain Zaghouan
	MEUBLATEX INDUSTRIES	2 064 000		CG	Caution solidaire de MEUBLATEX
		1 000 000		Emprunt obligataire	Caution solidaire de MEUBLATEX
	FRIGOLINE	1 900 000		CG	Caution solidaire de MEUBLATEX
EL MOURADI POUR I.F. COMMERCE	1 800 000		CG	Caution solidaire de MEUBLATEX	
CARRIERES ET BATIMENTS	69 000		CG	Caution solidaire de MEUBLATEX	
BIAT	DECOR SOL MOQUETTE (TISSAGE MX)	1 200 000		CMT	- Caution réelle hypothécaire de MX en rang utile et en pari passu avec la B.S sur le T.F 6067 Sousse
	PANOBOIS	530 000		CG	- Caution solidaire de MEUBLATEX
		63 000		CG	- Caution solidaire de MEUBLATEX
	MEUBLATEX	450 000		CG	- Hypothèque de rang utile TF 20570 Ben Arous
		2 000 000	0	Emprunt obligataire(*)	-Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BNA, la BH, la BTE, ATTIJ.B, BTL et l'ATB sur les titres fonciers n° 28395 Mednine et 6969 Monastir -Nantissement sur fonds de commerce en 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BNA, la BH, la BTE, ATTIJ.B, BTL et l'ATB sur les points de vente Monastir et Djerba Midoun
	2 000 000	0	CMT(*)	- Hypothèque en rang utile sur le TF 58991 TUNIS Nantissement sur FC point de vente de Ain Zaghouan	

ATTIJARI BANK	MEUBLATEX	2 000 000	0	Emprunt obligataire(*)	-Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTE, BNA, BTL et l'ATB sur les titres fonciers n° 28395 Médénine et 6969 Monastir -Nantissement sur fonds de commerce en 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTE, la BNA, BTL et l'ATB sur les points de vente Monastir et Djerba Midoun.	
	DECOR SOL MOQUETTE (TISSAGE)	1 200 000		CMT	- Caution réelle hypothécaire de MEUBLATEX.	
	MEUBLATEX)	400 000		C G	-Caution Solidaire de Mr Neji MHIRI	
BANQUE DE TUNISIE	MEUBLATEX	3 000 000	0	CMT(*)	- Hypothèque en 2 ^{ème} rang sur T.F n° 97731 dénommée 'RIADH ARIANA 5' situé à l'ARIANA	
	MEUBLATEX	675 000		CG	- Hypothèque en rang utile sur TF 38917 Ariana	
	MEUBLATEX	2 500 000	2 164 264	Crédit participatif	-Hypothèque de 1 ^{er} rang sur TF 34563 Soussse. - Hypothèque de 1 ^{er} rang sur TF 81589 Soussse	
	MEUBLATEX IND.	3 000 000			Emprunt obligataire	-Caution Solidaire de la société MEUBLATEX
		3 600 000			C.C.T	-Caution solidaire de la société "MEUBLATEX " en rang utile sur TF N°11397 Soussse. -Nantissement de 15 564 actions appartenant à la société MEUBLATEX dans le capital de l'AMEN BANK
		1 245 000			C.G	- Caution solidaire de la Société MEUBLATEX
		2 000 000			C.G	-Nantissement de 339 562 actions appartenant à la société MEUBLATEX dans le capital de l'amen bank
		10 000 000			CMT	-Nantissement de 33 957 actions appartenant à la société MEUBLATEX dans le capital de l'amen bank
	PANOBOIS	600 000			C.C.T	- Caution solidaire de la société MEUBLATEX
1 400 000				C.CON SOL	-Caution solidaire et hypothécaire de MEUBLATEX en 1 ^{er} rang sur TF N°8374 Soussse et 10154 Soussse. -Caution solidaire de la société MEUBLATEX	
B.N.P (PANOBOIS)	468 265			Prêt pour financement de programme de mise à niveau	- Caution solidaire de MEUBLATEX	
BANQUE DE L'HABITAT	MEUBLATEX	950 000	0	CMT(*)	-Hypothèque de 1 ^{er} rang sur les parts indivises du TF 103058 Soussse	
	MEUBLATEX	1 500 000	0	Emprunt obligataire(*)	-Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, Attijari Bank, la BTE, BNA, BTL et l'ATB sur les titres fonciers n° 28395 Mednine et 6969 Monastir -Nantissement sur fonds de commerce en 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, Attijari B, la BTE, la BNA, BTL et l'ATB sur les points de vente Monastir et Djerba Midoun.	
		450 000		CG	- Hypothèque sur TF 58991Tunis - Hypothèque sur TF 38917Ariana	

		1 137 233	0	Crédit de Consolidation(*)	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec BTL sur TF 58991 Tunis. - Hypothèque de 1^{er} rang sur TF 38917 Ariana. - Hypothèque de 1^{er} rang su TF 321473 Bizerte. - Hypothèque de 1^{er} rang sur TF 103058 Sousse.
	SITT AFRICA	3 500 000		CG	- Caution solidaire de MEUBLATEX
AMEN BANK	MEUBLATEX	3 000 000	0	CMT(*)	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu sur la propriété dénommée « HOUDA 338 » sise à Ain Zaghouan TF 58991 - Nantissement de 1^{er} rang et en pari passu sur le fonds de commerce et le matériel point de vente Ain Zaghouan
		900 000	173 014	CMT	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu sur la propriété dénommée « HOUDA 338 » sise à Ain Zaghouan TF 58991 - Nantissement de 1^{er} rang et en pari passu sur le fonds de commerce point de vente Ain Zaghouan
		2 700 000		CG	- Hypothèque immobilière en rang utile sur : TF 63891 Sousse et TF 78331 Sousse
		675 000		CG	- Hypothèque immobilière de 1 ^{er} rang sur TF 25 Kairaouan
		4 000 000	5 413 111	Emprunt Obligataire	<ul style="list-style-type: none"> -Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et la STB sur le TF 119266 TUNIS -Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et la STB sur le TF 44866 TUNIS

					<p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et la STB sur le TF 70 MEDENINE</p> <p>-Nantissement de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et la STB sur les FC RUE DE MARSEILLE, MEDENINE et MAHDIA</p>
	LA VILLA	800 000		CG	<p>-Caution hypothécaire de MEUBLATEX en 1^{er} rang sur TF N°78331 Sousse et 73891 Sousse.</p> <p>-Nantissement fonds de commerce du point de vente de meuble sis à MSAKEN.</p>
	MEUBLATEX INDUSTRIES	1 940 000		CG	-Caution solidaire de MEUBLATEX
		700 000		CG	-Caution solidaire de MEUBLATEX
	PANOBOIS	480 000		CG	-Caution solidaire de MEUBLATEX
		690 000		CG	-Caution solidaire de MEUBLATEX
ATB	MEUBLATEX	1 500 000	0	Emprunt obligataire(*)	<p>Hypothèque de 1^{er} rang objet du TF 6969 MONASTIR</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang objet du TF 28395 MONASTIR</p> <p>-Hypothèque en rang utile TF 58991 TUNIS</p> <p>-Nantissement de 1^{er} rang sur les deux FC MONASTIR et JERBA MIDOUN</p> <p>Hypothèque en rang utile TF 58991 TUNIS</p>
		1 500 000	0	CMT(*)	<p>-Hypothèque de 1^{er} rang TF 6969 MONASTIR</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang TF 28395 MEDNINE</p> <p>- Hypothèque immobilière en rang utile sur la propriété dénommée « HOUDA 338 » sise à Ain Zaghouan TF 58991</p> <p>- Hypothèque de 1^{er} rang objet du TF 6969 MONASTIR</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang objet du TF 28395 Medenine</p>
STB		150 000		CG	<p>-Nantissement FC du point de vente de meuble sis au Kram)</p> <p>- Hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu sur la propriété dénommée « HOUDA 338 » sise à Ain Zaghouan TF 58991</p>
		2 400 000	952 826	CMT	<p>- Nantissement en rang utile et en pari passu sur sur FC point de vente Ain Zaghouan</p> <p>- Caution solidaire de MEUBLATEX INDUSTRIES</p>
		1 500 000	2 029 917	Emprunt Obligataire(*)	Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et l'AMEN BANK sur le TF 2060 MAHDIA

	MEUBLATEX				<p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et la l'AMEN BANK sur le TF 119266 TUNIS</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et l'AMEN BANK sur le TF 44866 TUNIS</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et l'AMEN BANK sur le TF 70 MEDENINE</p> <p>-Nantissement de 1^{er} rang et en pari passu avec la QNB, La BTL et l'AMEN BANK sur les FC RUE DE MARSEILLE, MEDENINE et MAHDIA</p> <p>Hypothèque immobilière en rang utile sur le TF 58991 TUNIS</p>
BTL		1 000 000	0	Emprunt obligataire(*)	<p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTE, BNA, Attijari Bank et l'ATB sur les titres fonciers n° 28395 Mednine et 6969 Monastir</p> <p>-Nantissement sur fonds de commerce en 1^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTE, la BNA, Attijari Bank et l'ATB sur les points de vente Monastir et Djerba Midoun</p>
	MEUBLATEX INDUSTRIES	1 000 000	0	Escompte commercial	-Caution solidaire de la société MEUBLATEX
	MEUBLATEX	200 000	0	Découvert mobilisé	-Hypothèque immobilière en rang utile sur TF 6051 Soussse.
		250 000	0	CCT(*)	-Hypothèque immobilière de 1 ^{er} rang sur le TF 6051 SOUSSE
	MEUBLATEX	1 000 000	354 278	Emprunt Obligataire	<p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La QNB et la STB sur le TF 2060 MAHDIA</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La QNB et la STB sur le TF 119266 TUNIS</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La QNB et la STB sur le TF 44866 TUNIS</p> <p>-Hypothèque de 1^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La QNB et la STB sur le TF 70 MEDENINE</p> <p>-Nantissement de 1^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La QNB et la STB sur les FC RUE DE MARSEILLE, MEDENINE et MAHDIA</p>
	MEUBLATEX INDUSTRIES	464 800	0	CCT	-Caution solidaire de la société MEUBLATEX
		443 200	0	Crédit à échéance	-Caution solidaire de la société MEUBLATEX
443 200		0	CCT	-Caution solidaire de la société MEUBLATEX	
3 600 000		0	C.CONSOLE	-Caution solidaire de la société MEUBLATEX	
2 000 000		0	Emprunt Obligataire	-Caution solidaire de la société MEUBLATEX	

BTE	MEUBLATEX	1 000 000	0	Emprunt Obligataire(*)	-Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTL, BNA, Attij B et l'ATB sur les titres fonciers n° 28395 Mednine et 6969 Monastir
		200 000	0	Découvert mobilisé	-Nantissement sur fonds de commerce en 1 ^{er} rang et en pari passu avec la BIAT, la BH, la BTL, la BNA, Attijari Bank et l'ATB sur les points de vente Monastir et Djerba Midoun -Hypothèque immobilière en rang utile sur le TF N°6969 Monastir et 28395 Médenine. -Nantissement du fonds de commerce et du matériel.
		3 000 000	1 344 892	CMT	- Hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu sur la propriété dénommée « HOUDA 338 » sise à Ain Zaghouan TF 58991 - Nantissement en rang utile sur sur FC point de vente Ain Zaghouan et MONASTIR
BTK	MEUBLATEX	1 000 000	80 332	CMT	Hypothèque en rang utile sur le T.F 58991 TUNIS. -Nantissement sut FC point de vente de Ain Zaghouan.
	MEUBLATEX INDUSTRIES	3 000 000	0	CG	-Caution hypothécaire de MEUBLATEX en 1 ^o rang sur TF 8374 Sousse, 10552 Béja et 24197 Monastir
QNB	MEUBLATEX	2 500 000	190 066	Crédit relais	-Hypothèque de 1 ^{er} rang objet du TF 2060 MAHDIA -Hypothèque de 1 ^{er} rang objet du TF 119266 TUNIS -Hypothèque de 1 ^{er} rang objet du TF 44866 TUNIS -Hypothèque de 1 ^{er} rang objet du TF 70 MEDENINE -Nantissement de 1 ^{er} rang sur les deux FC RUE DE MARSEILLE et MAHDIA
		2 500 000	3 383 194	Emprunt Obligataire	-Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La BTL et la STB sur le TF 119266 TUNIS -Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La BTL et la STB sur le TF 44866 TUNIS -Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La BTL et la STB sur le TF 70 MEDENINE -Nantissement de 1 ^{er} rang et en pari passu avec l'Amen Bank, La BTL et la STB sur les FC RUE DE MARSEILLE, MEDENINE et MAHDIA
CNSS	MEUBLATEX INDUSTRIES	333 500	0	Prêt destiné au financement des petits projets de santé et de sécurité de travail	-Caution hypothécaire de 1 ^{er} rang de la société MEUBLATEX pour la parcelle N° 1652 objet du titre foncier N° 59432 Sousse.
	TOTAL	107 476 198	16 085 894		

(*) Il s'agit des crédits remboursés en 2016 sans que la société ait récupéré les mainlevées y afférentes.

8.2- ENGAGEMENTS RECUS

Au 31/12/2016, la situation des engagements reçus par la société « MEUBLATEX SA », se présente comme suit :

BANQUE	EMPRUNTEUR	MONTANT DU CREDIT	NATURE DU CREDIT	GARANTIES CONSTITUEES
B.N.A	MEUBLATEX	300 000	CREDIT DE GESTION	CAUTION SOLIDAIRE DE MEUBLATEX INDUSTRIES.
BT	MEUBLATEX	450 000	CREDIT DE GESTION	CAUTION SOLIDAIRE DE MEUBLATEX INDUSTRIES
STB	MEUBLATEX	150 000	CREDIT DE GESTION	CAUTION SOLIDAIRE DE MEUBLATEX INDUSTRIES.
		2 400 000	CMT	CAUTION SOLIDAIRE DE MEUBLATEX INDUSTRIES.
BTL	MEUBLATEX	1 100 000	CREDIT DE GESTION	- CAUTION SOLIDAIRE DE MEUBLATEX INDUSTRIES
BTE	MEUBLATEX	1 000 000	EMPRUNT OBLIGATAIRE	- CAUTION SOLIDAIRE DE LA SIH EL MOURADI
ATTIJARI BANK	MEUBLATEX	400 000	CREDIT DE GESTION	CAUTION SOLIDAIRE DE MR NEJI MHIRI
	TOTAL	5 800 000		

8.3- EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

La valeur des effets escomptés et non échus au 31/12/2016, s'élève à 1 994 815 DT.

8.4- ENGAGEMENT DONNE COMAR :

En vertu d'un acte de reconnaissance de dette et de rééchelonnement signé en date du 19/07/2016, les sociétés « MEUBLATEX SA » et « PANOBOIS SA » s'engagent solidairement avec les sociétés du groupe « EL MOURADI » à rembourser la dette vis-à-vis de la société « COMAR » s'élevant à 4 432 569 DT.

En contrepartie du remboursement de la dette, les sociétés « MEUBLATEX SA » et « PANOBOIS SA » affecte les garanties suivantes :

- Hypothèque immobilière de premier rang sur le terrain dénommé « FAYROUZ » sis à Kairouan objet du titre foncier TF N°60183 propriété de la société « MEUBLATEX SA ».
- Hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble dénommé « SENIET EL BARKA » sis à AKOUDA gouvernorat de Sousse objet du titre foncier TF N°137551 propriété de la société « PANOBOIS SA ».

Au 31/12/2016, l'encours des engagements vis-à-vis de la société « COMAR » se ventile comme suit :

SOCIETE	QUOTE PART	DETTE INITIALE EN PRINCIPAL	ENGAGEMENT GLOBAL INITIAL	En DT
				ENCOURS 31.12.2016
CLINIQUE	0.32%	14 144	15 717	13 097
S.T.M DOUZ	1.93%	85 338	94 827	79 023
S.T.T.K HAMMAM BOURGUIBA	0.34%	15 141	16 825	14 021
S.I.H.M EL MOURADI	2.42%	107 323	119 257	99 381
S.T.M HAMMAMET	1.54%	68 313	75 909	63 258
BEACH	0.09%	3 819	4 244	3 537
S.I.T.T AFRICA	3.23%	143 127	159 041	132 535
S.PT.M CAP	1.00%	44 429	49 369	41 141
BAHAMAS MENZAH	2.33%	103 143	114 612	95 510
S.I.H.M JERBA	5.00%	221 768	246 428	205 357
S.H.E.G PALACE	3.28%	145 317	161 476	134 563
S.E.P.T GAMMARTH	0.45%	19 931	22 147	18 456
S.H.E.K PALM MARIINA	2.29%	101 519	112 808	94 007
S.I.H.M SELIMA	1.04%	46 002	51 118	42 598
S.T.M MAHDIA	3.11%	137 955	153 295	127 746
S.I.H.M RCK	2.72%	120 399	133 787	111 489
S.I.T.S SKANES	1.44%	64 011	71 129	59 274
S.T.M.T TOZEUR	1.05%	46 678	51 869	43 224
A.S.S	0.72%	31 888	35 434	29 528
B.F.AT	0.12%	5 281	5 868	4 890
BCM	3.24%	143 577	159 542	132 952
SMC	1.48%	65 822	73 141	60 951
FRIGOLINE	2.40%	106 423	118 257	98 547
HERGLA BAT.	0.45%	20 101	22 336	18 613
SEA WAYS	5.26%	233 268	259 206	216 005
V.L.T	26.41%	1 170 612	1 300 778	1 083 981
SUNSHINE	0.09%	3 805	4 228	3 523
MEUBLATEX COMMERC.	9.06%	401 543	446 192	371 827
MEUBLATEX INDUSTRIES	10.13%	448 947	498 867	415 723
TISSAGE MEUBLATEX	1.91%	84 792	94 220	78 517
PANOBOIS	2.63%	116 620	129 588	107 990
CARRIERE & BAT.	0.32%	14 113	15 682	13 068
VILLA	2.20%	97 417	108 250	90 208
TOTAL	100.00%	4 432 569	4 925 447	4 104 540

9- NOTE SUR LES PARTIES LIEES

9.1-PRETS ACCORDES AUX SOCIETES DU GROUPE

En vertu des conventions de prêts signées, la société « MEUBLATEX SA » a alloué aux sociétés du groupe, des prêts qui se détaillent comme suit :

En DT						
IDENTITE DE L'EMPRUNTEUR	MONTANT PRET 2015	MOUVEMENT 2016	RECL. CREANCE IMMOBILISEE	MONTANT PRET 2016	TAUX D'INTERET	PRODUITS COMPTABILISES
CLINIQUE DE SOUSSE	200 000	0	0	200 000	8%	16 000
CAP MAHDIA	21 000	126 000	0	147 000	8%	8 008
SIHM	961 500	649 000	-961 500	649 000	8%	37 210
SOCIETE TOURISTIQUE EL MAHDIA	51 000	311 500	0	362 500	8%	19 724
FRIGOLINE	1 075 000	0	-1 075 000	0	8%	0
PALM MARINA	800 000	67 000	-800 000	67 000	8%	3 365
BAHAMAS HOTEL EL MENZEH	43 000	224 500	0	267 500	8%	15 287
STTK	150 000	367 000	0	517 000	8%	30 432
CARRIERES ET BATIMENTS	6 800	2 000	-6 800	2 000	8%	127
AFRICA	0	105 000	0	105 000	8%	5 273
EL MOURADI GAMMARTH	0	89 500	0	89 500	8%	4 495
EL MOURADI TOZEUR	0	220 500	0	220 500	8%	11 074
PALACE	0	59 000	0	59 000	8%	2 963
SKANES	0	105 000	0	105 000	8%	5 273
VLT	0	46 000	0	46 000	8%	2 310
TOTAL	3 308 300	2 372 000	-2 843 300	2 837 000		161 541

9.2-CONVENTION D'EMPRUNT CONCLUE AVEC LA SOCIETE « MEUBLATEX INDUSTRIES »

La société « MEUBLATEX SA » a obtenu au cours de l'exercice 2013, un emprunt auprès de la société « MEUBLATEX INDUSTRIES » pour un montant de 8 600 000 DT rémunéré au taux de 8% l'an remboursable sur 7 ans. Les remboursements cumulés, en principal, ont atteint 2 339 998 DT au 31/12/2016.

Cette convention a été approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2015.

En 2016, les intérêts conventionnels et de retards constatés, s'élèvent respectivement à 342 348 DT et 177 138 DT.

L'encours en principal et intérêts au 31/12/2016 s'élève, respectivement, à 6 260 002 et 1 136 954 DT.

9.3-CONVENTION D'EMPRUNT CONCLUE AVEC LA SOCIETE « TISSAGE MEUBLATEX »

En date du 10 février 2015, la société « MEUBLATEX SA » a obtenu un crédit auprès de la société « TISSAGE MEUBLATEX » pour un montant de 100 000 DT, remboursable à partir du 30 juin 2015 et rémunéré au taux de 8% l'an.

Cette convention n'ayant pas été autorisée au préalable par votre Conseil d'Administration, a été approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016.

En date du 27 décembre 2016, la société « MEUBLATEX SA » a obtenu un crédit auprès de la société « TISSAGE MEUBLATEX » pour un montant de 215 000 DT, rémunéré au taux de 8% l'an.

En 2016, les intérêts conventionnels constatés, s'élèvent à 8 191 DT.

Au 31/12/2016, l'encours en principal et intérêts dudit emprunt s'élève, respectivement, à 315 000 DT et 8 191 DT.

9.4-CONTRATS DE LOCATION CONCLUS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

La société « MEUBLATEX SA » loue divers locaux au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	DATE EFFET	PRODUIT 2016	CONSEIL D'ADMINISTRATION	En DT	
					ACTIF	PASSIF
LA VILLA	LOCAL COMMERCIAL SIS A LA ROUTE DE LA MARSA-AIN ZAGHOUAN	01/08/2012	748 588	NEANT	119 794	
MEUBLATEX INDUSTRIES	LOCAL INDUSTRIEL SIS A EL HAMEDA EL KEBIRA-ROUTE DE TUNIS	01/01/2004	43 101	NEANT	0	-1 136 954

❶ Ces conventions non autorisées par votre Conseil d'Administration, ont été approuvées par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2015.

9-5 : OPERATIONS EN COMPTE COURANT EFFECTUEES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE:

Au 31/12/2016, les soldes des comptes courants débiteurs des sociétés du groupe, s'élevant à 1 900 977 DT, se détaillent comme suit :

SOCIETE	SOLDE AU 31/12/2015	MVT DEBIT	MVT CREDIT	En DT	
				SOLDE AU 31/12/2016	
CAP MEHDIA	3 095	15 756	-4 114		14 737
CAR & BATIMENTS	1 942 464	129 262	-1 874 071		197 655
CLI ECHEFAA	26 518	35 667	-2 183		60 002
CLUB KANTAOUI	7 559	59 848	-33 424		33 983
DJERBA MENZEL	89 070	137 283	-173 033		53 320
FRIGOLINE	142 568	195 461	-151 425		186 604
G.C.I	11 331	674	0		12 005
LE FOYER	974 663	67 531	-1 010 000		32 194
EL MOURADI GAMMART	6 966	7 696	-2 461		12 201
EL MOURADI HAMMAMET	2 259	8 600	-10 543		316
EL MOURADI H-BOURGUIBA	139	42 081	-2 475		39 745
EL MOURADI MAHDIA	9 719	42 483	-21 291		30 911
EL MOURADI MENZEH	5 851	33 364	-15 918		23 297
EL MOURADI TOZEUR	1 244	17 594	-7 204		11 634
EL MOURADI PALACE	6 844	21 547	-22 427		5 964
PALM MARINA	167 986	151 782	-185 679		134 089
S.I.H EL MOURADI	5 855	24 728	-19 106		11 477
S.M.C	47 490	11 985	-10 159		49 316
SELIMA	110 579	36 826	-117 678		29 727
SEPS	501	37	0		538
SKANES	1 688	13 617	-9 879		5 426
SOCIETE LA VILLA	-119 794	1 033 167	-613 535		299 838
TISSAGE	132 709	291 570	-20 355		403 924
BEFAT	0	652	-490		162
EFFET CARRIERE	120 000	0	-120 000		0
EFFET PANOBOIS	42 671	181 079	-42 671		181 079
EFFET TISSAGE	46 412	0	0		46 412
HERGLA BATEAUX	0	2 482	-1 240		1 242
EFFET LA VILLA	0	346 000	-346 000		0
SEA WAYES	0	28 801	-21 601		7 200
PANOBOIS	22 871	760 559	-767 611		15 819
TRADE	160	0	0		160
TOTAL	3 809 418	3 698 132	-5 606 573		1 900 977

Au 31/12/2016, les soldes des comptes courants créditeurs des sociétés du groupe, s'élevant à -1 153 198 DT, se détaillent comme suit :

En DT

SOCIETE	SOLDE AU 31/12/2015	MVT DEBIT	MVT CREDIT	SOLDE AU 31/12/2016
AFRICA	-4 508	23 262	-31 011	-12 257
BUANDERIE CENTRALE	633	17 775	-22 160	-3 752
EL MOURADI BEACH	0	472	-590	-118
MEUBLATEX INDUSTRIES	-620 404	1 316 747	-1 833 297	-1 136 954
SUNSHINE	0	470	-587	-117
TOTAL	-624 279	1 358 726	-1 887 645	-1 153 198

9.6-AUTRES OPERATIONS COURANTES AVEC LES PARTIES LIEES :

Courant l'année 2016, plusieurs opérations courantes ont été effectuées avec des parties liées. L'identification de ces opérations, par nature, et, par intervenant, se présente comme suit :

9.6.1-OPERATIONS EFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES CLIENTS DE LA SOCIETE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe et les soldes clients, se détaillent comme suit :

CLIENT	En DT	
	SOLDE CLIENT ORDINAIRE	CHIFFRE D'AFFAIRES HT
BUANDERIE CENTRALE EL MOURADI	7 107	525
ECOLE TOURISTIQUE EL MOURADI	11 444	0
EL MOURADI SKANES BEACH HOTEL	25 580	5 032
HOTEL EL MOURADI	86 080	0
HOTEL EL MOURADI AFRICA	6 206	254
HOTEL EL MOURADI CAP MAHDIA	4 136	0
HOTEL EL MOURADI CLUB KANTAOUI	49 696	319
HOTEL EL MOURADI GAMMARTII	28 861	1 466
HOTEL EL MOURADI HAMMAMET	5 699	0
HOTEL EL MOURADI JERBA MENZEL	59 536	0
HOTEL EL MOURADI MAHDIA	8 801	0
HOTEL EL MOURADI PALACE	19 539	0
HOTEL EL MOURADI PALM MARINA	21 563	0
HOTEL EL MOURADI TOZEUR	900	0
HOTEL EL MOURADI DOUZ	1 098	0
HOTEL EL MOURADI BEACH	620	0
HOTEL EL MOURADI MENZAH HAMMAME	8 905	0
HOTEL EL MOURADI HAMMAM BOURGUIBA	8 863	0
HOTEL SELIMA CLUB	41 305	277
MEUBLATEX INDUSTRIES	193	1 247
STE CARRIERES & BATIMENTS	24 883	4 799
STE CLINIQUE DE SOUSSE	10 022	0
STE ELMOURADI POUR LE COMMERCE	11 845	0
STE SEA WAYS	60	0
SUNSHINE HOLIDAY GROUP	3 854	0
STE FRIGO-LINE SARL	3 239	0
HARD ROCK CAFE	1 136	0
VOYAGES & LOISIRS EN TUNISIE	8 941	5 096
TOTAL	460 112	19 015

9.6.2-OPERATIONS EFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE :

Les achats réalisés avec les sociétés du groupe et les soldes fournisseurs, se détaillent comme suit :

En DT			
TIERS	SOLDE FRIS ORDINAIRES	SOLDE EFFET A PAYER	ACHAT HT
BUANDERIE CENTRALE EL MOURADI	237	0	0
HOTEL EL MOURADI EL MENZAH HAMMAMET	4 280	0	0
HOTEL EL MOURADI PALACE	3 587	0	0
HOTEL EL MOURADI PALM MARINA	18 388	0	0
HOTEL EL MOURADI TOZEUR	353	0	0
HOTEL EL MOURADI HAMMAMET	1 968	0	0
S.E.P.T EL MOURADI GAMMARTH	9 388	0	0
SIHM HOTEL EL MOURADI	9 573	0	0
SIHM HOTEL EL MOURADI CLUB KANTAOUI	32 824	0	0
STE D'INVESTISSEMENT HOTELIER EL MOURADI	91	0	0
STE D'INVESTISSEMENT HOTELIERS EL MOURADI	1 486	0	0
STE EL MOURADI DE COMMERCE	63 648	0	0
STM HOTEL EL MOURADI HAMMAMET	2 925	0	0
VOYAGES & LOISIRS EN TUNISIE VLT	2 987	0	0
ALARM SECURITY SYSTEM	12 014	0	0
STE MEUBLATEX INDUSTRIES	18 715 192	6 638 762	27 529 813
STE TISSAGE MEUBLATEX	348 071	832 812	1 884 987
TOTAL	19 227 012	7 471 574	29 414 800

NOTE -10 : SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**PERIODE DE 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	31-DEC 2016	%	31-DEC 2015	%
VENTES DE MARCHANDISES	42 737 054	100%	50 799 712	100%
COUT D'ACHAT DE MARCHANDISES VENDUES	-29 506 735	-69%	-39 387 011	-78%
MARGE BRUTE	13 230 319	31%	11 412 701	22%
AUTRES CHARGES EXTERNES	4 510 406	11%	5 161 109	10%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 121 203	3%	1 332 185	3%
VALEUR AJOUTEE BRUTE	9 841 116	23%	7 583 777	15%
CHARGES DE PERSONNEL	7 646 255	18%	7 965 687	16%
IMPOTS ET TAXES	389 464	1%	458 810	1%
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0%	0	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 805 397	4%	-840 720	-2%
AUTRES PRODUITS ET GAINS	1 447 632	3%	240 534	0%
PRODUITS FINANCIERS	642 013	2%	827 799	2%
AUTRES CHARGES ET PERTES	178 025	0%	120 069	0%
CHARGES FINANCIERES	2 077 767	5%	2 189 697	4%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	1 867 788	4%	2 396 473	5%
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	-228 538	-1%	-4 478 626	-9%
IMPOT SUR LES SOCIETES	100 165	0%	119 128	0%
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	-328 703	-1%	-4 597 754	-9%
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	0		-1 241 738	
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	-328 703	-1%	-5 839 492	-11%

SOCIETE « MEUBLATEX SA »
ROUTE DE TUNIS, 4011 HAMMAM
SOUSSE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la société « MEUBLATEX SA », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la société « MEUBLATEX SA », faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 148 847 098 DT et un résultat déficitaire après modification comptable de 328 703 DT au 31 décembre 2016.

I- RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la société « MEUBLATEX SA », arrêtés au 31 décembre 2016, ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations, fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la à présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion ci-après exprimée.

III- FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES

01. Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, la société a procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations autres que les terrains, les constructions, le matériel de transport, les installations générales et les agencements des points de vente au 31 décembre 2016. Toutefois, le rapprochement de cet inventaire avec les données comptables n'a pas été effectué. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité et l'existence du matériel d'exploitation et équipements de bureaux et matériels informatiques totalisant une valeur nette de 63 439 DT. En outre, certaines avances sur fournisseurs d'immobilisations demeurant gelées et totalisant un solde net de 158 312 DT, auraient dû être provisionnées.
02. Comme l'indique la note 1-3-1, la société « MEUBLATEX SA » n'a pas constaté en 2016 des provisions pour dépréciations de son portefeuille titres. En effet, nos travaux d'évaluation basés sur des états financiers arrêtés au 31/12/2016 réévalués, ont permis de dégager des moins-values latentes non provisionnées, estimées à 1 320 856 DT. En outre, la rubrique immobilisations financières comporte deux participations au capital des sociétés « TRADE AND RETAIL » & « MEUBLATEX INDUSTRIES » pour des valeurs respectives de 11 050 000 DT et 12 100 096 DT. L'évaluation de ces participations sur la base de la valeur mathématique, a dégagé une moins value latente non provisionnée de 2 590 626 DT.
03. L'examen de l'antériorité des créances (autre que celles du groupe et du secteur public) et actualisées post clôture, révèle l'existence de plusieurs créances compromises non encore encaissées pour un solde global de 179 862 DT. Ce solde aurait dû être provisionné. De même, les chèques et effets impayés constatés au niveau des comptes clients totalisant en net 90 492 DT, auraient du être provisionnés.

En outre, le bilan de la société présente plusieurs actifs détenus envers les sociétés du groupe. Ils sont répartis essentiellement entre « créances à la clientèle » pour un montant de 460 112 DT et « comptes débiteurs » pour un montant de 1 900 977 DT. Aucune politique d'évaluation périodique de ces actifs n'a été définie et mise en place par la société.

IV- OPINION AVEC RESERVES SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, sous réserves des points ci-dessus évoqués, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « MEUBLATEX SA » ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V- PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention que la société a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices (2009-2012) dégageant ainsi un redressement de 9 405 846 DT y compris les pénalités pour un montant de 2 524 354 DT. La société a fait opposition à ce redressement. Pour couvrir les risques en cours, une provision pour 1 000 000 DT, a été comptabilisée.

VI- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications et à l'exception de l'incidence des points évoqués ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14/11/1994 telle que modifiée par la loi N° 2005-96 du 18/10/2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne, relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la société, lesquelles ont été développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne .

La société ne détient pas un registre des actionnaires conformément à l'article 315 du code des sociétés commerciales. Par ailleurs, les dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, et de l'arrêté du Ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières, ainsi que du cahier des charges y afférents, ne sont pas respectées.

Contrairement aux dispositions de l'article 472 du code des sociétés commerciales, la société « MEUBLATEX SA » n'a pas édité ses états financiers consolidés.

Tunis, le 7 Juin 2017

Les commissaires aux comptes

Fethi NEJI


Seifeddine Chebil MAHJOUB




Adresse : 5, Rue Sufeitula – Notre Dame
Mutuelle Ville - 1002 –Tunis
Tél : 71 841 110
Fax : 71 841 160
E-mail : neji.fethi@cnf-tn.com



31 AVENUE Leopold SENHOR 4000-sousse
Tél : 73 214 668
Fax : 73 200 077
E-mail : chebilmahjoub.seif@topnet.tn

SOCIETE « MEUBLATEX SA »
ROUTE DE TUNIS
4011 HAMMAM SOUSSE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES)
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre Conseil d'Administration ne nous a avisés d'aucune convention ou opération rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants, du code des sociétés commerciales.

Toutefois, notre audit nous a permis de relever les opérations et conventions suivantes :

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2016

1.1- PRETS ACCORDES AUX SOCIETES DU GROUPE

En vertu des conventions de prêts signées, la société « MEUBLATEX SA » a alloué aux sociétés du groupe, des prêts qui se détaillent comme suit :

IDENTITE DE L'EMPRUNTEUR	MONTANT PRET 2015	MOUVEMENT 2016	RECL. CREANCE IMMOBILISEE	MONTANT PRET 2016	TAUX D'INTERET	PRODUITS COMPTABILISES
CLINIQUE DE SOUSSE	200 000	0	0	200 000	8%	16 000
CAP MAHDIA	21 000	126 000	0	147 000	8%	8 008
SIHM	961 500	649 000	-961 500	649 000	8%	37 210
SOCIETE TOURISTIQUE EL MAHDIA	51 000	311 500	0	362 500	8%	19 724
FRIGOLINE	1 075 000	0	-1 075 000	0	8%	0
PALM MARINA	800 000	67 000	-800 000	67 000	8%	3 365
BAHAMAS HOTEL EL MENZEH	43 000	224 500	0	267 500	8%	15 287
STTK	150 000	367 000	0	517 000	8%	30 432
CARRIERES ET BATIMENTS	6 800	2 000	-6 800	2 000	8%	127
AFRICA	0	105 000	0	105 000	8%	5 273
EL MOURADI GAMMARTH	0	89 500	0	89 500	8%	4 495
EL MOURADI TOZEUR	0	220 500	0	220 500	8%	11 074
PALACE	0	59 000	0	59 000	8%	2 963
SKANES	0	105 000	0	105 000	8%	5 273
VLT	0	46 000	0	46 000	8%	2 310
TOTAL	3 308 300	2 372 000	-2 843 300	2 837 000		161 541

Ces opérations ont été matérialisées par des conventions de prêt, rémunérées au taux de 8% conclues pour une période indéterminée. Les conventions antérieures à l'exercice 2016, ont été approuvées par votre Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016.

1.2- CONVENTION D'EMPRUNT CONCLUE AVEC LA SOCIETE « MEUBLATEX INDUSTRIES »

La société « MEUBLATEX SA » a obtenu au cours de l'exercice 2013, un emprunt auprès de la société « MEUBLATEX INDUSTRIES » pour un montant de 8 600 000 DT rémunéré au taux de 8% l'an remboursable sur 7 ans. Les remboursements cumulés, en principal, ont atteint 2 339 998 DT au 31/12/2016.

Cette convention a été approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2015.

En 2016, les intérêts conventionnels et de retards constatés, s'élèvent respectivement à 342 348 DT et 177 138 DT.

L'encours en principal et intérêts au 31/12/2016 s'élève, respectivement, à 6 260 002 DT et 1 136 954 DT.

1.3- CONVENTION D'EMPRUNT CONCLUE AVEC LA SOCIETE « TISSAGE MEUBLATEX »

En date du 10 février 2015, la société « MEUBLATEX SA » a obtenu un crédit auprès de la société « TISSAGE MEUBLATEX » pour un montant de 100 000 DT, remboursable à partir du 30 juin 2015 et rémunéré au taux de 8% l'an.

Cette convention n'ayant pas été autorisée au préalable par votre conseil d'administration a été approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016.

En date du 27 décembre 2016, la société « MEUBLATEX SA » a obtenu un crédit auprès de la société « TISSAGE MEUBLATEX » pour un montant de 215 000 DT, rémunéré au taux de 8% l'an.

Cette convention n'a pas été autorisée au préalable par votre conseil d'administration

En 2016, les intérêts conventionnels constatés s'élèvent à 8 191 DT.

Au 31/12/2016, l'encours en principal et intérêts dudit emprunt s'élève, respectivement, à 315 000 DT et 8 191 DT.

1.4- OPERATIONS COMMERCIALES AVEC LA SOCIETE « MEUBLATEX INDUSTRIES »

Les achats réalisés au cours de l'année auprès de la société « MEUBLATEX INDUSTRIES » s'élèvent à 27 529 813 DT HT. Au 31/12/2016, le solde fournisseurs s'élève à 18 715 192 DT et le solde des effets à payer s'élève à 6 638 762 DT.

1.5- OPERATIONS COMMERCIALES AVEC LA SOCIETE « TISSAGE MEUBLATEX »

Les achats réalisés au cours de l'année auprès de la société « TISSAGE MEUBLATEX », s'élèvent à 1 884 987 DT HT. Au 31/12/2016, le solde fournisseurs s'élève à 348 071 DT et le solde des effets à payer s'élève à 832 812 DT.

1.6- CONTRATS DE LOCATION CONCLUS AVEC LES SOCIETES DE GROUPE :

La « MEUBLATEX SA » loue divers locaux au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	DATE EFFET	PRODUIT 2016	CONSEIL D'ADMINISTRATION	En DT	
					ACTIF	PASSIF
LA VILLA	LOCAL COMMERCIAL SIS A LA ROUTE DE LA MARSA-AIN ZAGHOUAN	01/08/2012	748 588	NEANT	119 794	
MEUBLATEX INDUSTRIES	LOCAL INDUSTRIEL SIS A EL HAMEDA EL KEBIRA-ROUTE DE TUNIS	01/01/2004	43 101	NEANT		-1 136 954

① Ces conventions non autorisées par votre Conseil d'Administration, ont été approuvées par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2015.

En 2016, un avenant relatif au contrat de location conclu avec la société « LA VILLA » ramenant le loyer mensuel de 76 271 DT à 59 605 DT à partir du 01/03/2016.

1.7- AUTRES OPERATIONS CONCLUES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

Lors de nos investigations, nous avons constaté des opérations, avec les sociétés du groupe, enregistrées dans un compte présenté au niveau des autres actifs courants. Au 31/12/2016, le solde de ce compte s'élevant à 1 900 977 DT, se détaille comme suit :

En DT

SOCIETE	SOLDE AU 31/12/2015	MVT DEBIT	MVT CREDIT	SOLDE AU 31/12/2016
CAP MEHDIA	3 095	15 756	-4 114	14 737
CAR & BATIMENTS	1 942 464	129 262	-1 874 071	197 655
CLI ECHEFAA	26 518	35 667	-2 183	60 002
CLUB KANTAOUI	7 559	59 848	-33 424	33 983
DJERBA MENZEL	89 070	137 283	-173 033	53 320
FRIGOLINE	142 568	195 461	-151 425	186 604
G.C.I	11 331	674	0	12 005
LE FOYER	974 663	67 531	-1 010 000	32 194
EL MOURADI GAMMART	6 966	7 696	-2 461	12 201
EL MOURADI HAMMAMET	2 259	8 600	-10 543	316
EL MOURADI H-BOURGUIBA	139	42 081	-2 475	39 745
EL MOURADI MAHDIA	9 719	42 483	-21 291	30 911
EL MOURADI MENZEHI	5 851	33 364	-15 918	23 297
EL MOURADI TOZEUR	1 244	17 594	-7 204	11 634
EL MOURADI PALACE	6 844	21 547	-22 427	5 964
PALM MARINA	167 986	151 782	-185 679	134 089
S.I.H EL MOURADI	5 855	24 728	-19 106	11 477
S.M.C	47 490	11 985	-10 159	49 316
SELIMA	110 579	36 826	-117 678	29 727
SEPS	501	37	0	538
SKANES	1 688	13 617	-9 879	5 426
SOCIETE LA VILLA	-119 794	1 033 167	-613 535	299 838
TISSAGE	132 709	291 570	-20 355	403 924
BEFAT	0	652	-490	162
EFFET CARRIERE	120 000	0	-120 000	0
EFFET PANOBOIS	42 671	181 079	-42 671	181 079
EFFET TISSAGE	46 412	0	0	46 412
HERGLA BATEAUX	0	2 482	-1 240	1 242
EFFET LA VILLA	0	346 000	-346 000	0
SEA WAYES	0	28 801	-21 601	7 200
PANOBOIS	22 871	760 559	-767 611	15 819
TRADE	160	0	0	160
TOTAL	3 809 418	3 698 132	-5 606 573	1 900 977

Lors de nos investigations, nous avons constaté des opérations, avec les sociétés du groupe, enregistrées dans un compte présenté au niveau des autres passifs courants. Au 31/12/2016, le solde de ce compte s'élevant à -1 178 890 DT, se détaille comme suit :

En DT

SOCIETE	SOLDE AU 31/12/2015	MVT DEBIT	MVT CREDIT	SOLDE AU 31/12/2016
AFRICA	-4 508	23 262	-31 011	-12 257
BUANDERIE CENTRALE	633	17 775	-22 160	-3 752
EL MOURADI BEACH	0	472	-590	-118
MEUBLATEX INDUSTRIES	-620 404	1 316 747	-1 833 297	-1 136 954
SUNSHINE	0	470	-587	-117
VLT	8 957	0	-33 011	-24 054
EL MOURADI DOUZ	927	0	-2 565	-1 638
TOTAL	-614 395	1 358 726	-1 923 221	-1 178 890

1.8- OPERATIONS FINANCIERES EN COMPTE COURANT ACTIONNAIRE

Au 31/12/2016, les soldes créditeurs des comptes courants actionnaires s'élevant à -1 444 356 DT, se détaillent comme suit :

	En DT		
SOCIETE	SOLDE AU 31/12/2015	MOUVEMENT 2015	SOLDE AU 31/12/2016
ASSOCIES C.C MOURAD MHIRI	-378 723	0	-378 723
ASSOCIES C.C NEJI MHIRI	-64 248	19 277	-44 971
ASSOCIES C.C SAMI MHIRI	-378 723	1 974	-376 749
ASSOCIES C.C SELMA MHIRI	-377 655	1 085	-376 570
ASSOCIES C.C MAHBOUBA MHIRI	-735	0	-735
ASSOCIES C.C STE TISSAGES MX	-608	0	-608
ASSOCIES C.C STE TOUR MOURADI	-140 000	0	-140 000
ASSOCIES C.C STTK H.BOURGUIBA	-126 000	0	-126 000
TOTAL	-1 466 692	22 336	-1 444 356

1.9- CAUTIONS DONNEES AU PROFIT DES SOCIETES DU GROUPE

La société s'est engagée, vis-à-vis de plusieurs banques, sous forme de cautions solidaires en garantie de crédits bancaires accordés aux sociétés du groupe, pour un solde global de 43 738 965 DT, se détaillant comme suit :

	En DT
SOCIETE	VALEUR
MEUBLATEX INDUSTRIES	24 833 700
PANOBOIS	8 436 265
TISSAGE MEUBLATEX	2 400 000
SITT AFRICA	3 500 000
FRIGOLINE	1 900 000
SMC	1 800 000
CARRIERE ET BATIMENT	69 000
LA VILLA	800 000
TOTAL	43 738 965

1.10-CAUTIONS RECUES DES PARTIES LIEES

La société a reçu des cautions, vis-à-vis de plusieurs banques, en garantie de crédits bancaires contractés par la société « MEUBLATEX SA », pour un solde global de 5 800 000 DT, se détaillant comme suit :

	En DT
SOCIETE	VALEUR
MEUBLATEX INDUSTRIES	4 400 000
SIHM	1 000 000
MR NEJI MHIRI	400 000
TOTAL	5 800 000

2- CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

2-1 -CREANCES IMMOBILISEES

Ce poste s'élevant à 6 334 300 DT au 31/12/2016, correspond à des créances immobilisées qui seront reconverties en titres de participation. Cette reconversion qui aura lieu en 2017, se détaille par titre comme suit :

	En DT		
SOCIETE	RECLASS. PRET	RECLASS. CPTÉ COURANT	VALEUR PARTICIPATION
CARRIÈRE ET BATIMENT	6 800	1 993 200	2 000 000
IMMOBILIÈRE MEUBLATEX	0	950 000	950 000
FRIGOLINE	1 075 000	135 000	1 210 000
PALM MARINA	800 000	150 000	950 000
SIHM	961 500	262 800	1 224 300
TOTAL	2 843 300	3 491 000	6 334 300

2-2 CONVENTION D'EMPRUNT CONCLUE AVEC LA SOCIETE « PANOBOIS »

En date du 27 décembre 2016, la société « MEUBLATEX SA » a obtenu un crédit auprès de la société « PANOBOIS » pour un montant de 233 000 DT, rémunéré au taux de 8% l'an.

Cette convention n'a pas été autorisée au préalable par votre Conseil d'Administration

En 2016, les intérêts conventionnels constatés s'élèvent à 4 985 DT.

Au 31/12/2016, l'encours en principal et intérêts dudit emprunt s'élève, respectivement, à 233 000 DT et 4 985 DT.

2-3 CONVENTION D'EMPRUNT CONCLUE AVEC LA SOCIETE « SITT HOTEL AFRICA »

En date du 24 Aout 2016, la société « MEUBLATEX SA » a obtenu un crédit auprès de la société « SITT HOTEL AFRICA » pour un montant de 300 000 DT, rémunéré au taux de 8% l'an.

Cette convention n'a pas été autorisée au préalable par votre Conseil d'Administration.

En 2016, les intérêts conventionnels constatés, s'élèvent à 8 416 DT.

Au 31/12/2016, l'encours en principal dudit emprunt s'élève à 300 000 DT. Les intérêts y afférents ont été facturés pour un solde de 8 416 DT.

3-OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales. se détaillent comme suit :

REFERENCE	QUALITE	REMUNERATION ANNUELLE 2016	AVANTAGES EN NATURE	PASSIFS EVENTUELS
Le mandat du Président du Conseil d'Administration a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration du 24/11/2016. Toutefois, sa rémunération n'a pas été autorisée par votre Conseil d'Administration.	Président Du Conseil d'Administration (MR NEJI MHIRI)	Une indemnité annuelle brute de 38 416 DT Prime d'intéressement : 5 589 DT	NEANT	5 589 DT
Le Conseil d'Administration du 15/05/2015, a accepté la démission de MR SAMI MHIRI de ses fonctions de Vice Président Directeur Général. Le même conseil a décidé la suppléance du Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement par MR SAMI MHIRI, jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015. Le Conseil d'Administration du 24/11/2016 accepte la démission de Mr SAMI MHIRI de ses fonctions de suppléant du Directeur Général Adjoint qui sera effective le 31/12/2016 et lui confie les fonctions de Directeur Général Adjoint pour la durée restante de son mandat d'administrateur allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.	Directeur Général Adjoint (MR SAMI MHIRI)	NEANT	NEANT	NEANT
Le mandat DE MR MOURAD MHIRI a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration du 24/11/2016	Vice Président Directeur Général (MR MOURAD MHIRI)	NEANT	NEANT	NEANT
Jetons de présence	Administrateurs	NEANT	NEANT	NEANT

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration quant à l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 7 Juin 2017

Les commissaires aux comptes

Fethi NEJI

Seifeddine Chebil Mahjoub